



**Avis de marché CSC BEN22001-10050**

**Marché de fournitures relatif à l'acquisition de matériels et équipements de transition agroécologique et de systèmes alimentaires durables**

**Procédure Concurrentielle avec Négociation**

# Table des matières

<b>1 PARTIE 1 : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET CONTRACTUELLES .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
1.1.1 Le pouvoir adjudicateur .....	3
1.1.2 Cadre institutionnel d'Enabel .....	3
1.1.3 Règles régissant le marché .....	4
1.1.4 Définitions .....	4
<b>1.2 CONFIDENTIALITE.....</b>	<b>6</b>
1.2.1 Traitement des données à caractère personnel.....	6
1.2.2 Confidentialité .....	6
1.2.3 Obligations déontologiques .....	6
1.2.4 Droit applicable et tribunaux compétents.....	7
<b>1.3 OBJET ET PORTEE DU MARCHE.....</b>	<b>8</b>
1.3.1 Lot .....	8
1.3.2 Durée de l'Accord-cadre.....	8
1.3.3 Valeur estimée et maximale .....	12
<b>1.4 PROCEDURE.....</b>	<b>13</b>
1.4.1 Mode de passation .....	13
1.4.2 Publication .....	13
1.4.3 Informations .....	13
1.4.4 Demande de participation.....	14
1.4.5 Droit d'introduction et ouverture des demandes de participation.....	14
1.4.6 Sélection des soumissionnaires.....	15
1.4.7 Critères d'attribution (applicable à partir de la 2 <sup>ème</sup> phase de la procédure) .....	18
<b>1.5 SOUS-TRAITANTS.....</b>	<b>18</b>
<b>2 FORMULAIRES.....</b>	<b>44</b>
<b>2.1 FICHE D'IDENTIFICATION .....</b>	<b>44</b>
2.1.1 Personne physique .....	44
2.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique .....	45
2.1.3 Entité de droit public .....	46
2.1.4 Sous-traitants .....	46
<b>2.2 DECLARATION SUR L'HONNEUR – MOTIFS D'EXCLUSION .....</b>	<b>47</b>
<b>2.3 DOSSIER DE SELECTION – CAPACITE ECONOMIQUE .....</b>	<b>50</b>
<b>2.4 DOCUMENTS A REMETTRE – LISTE EXHAUSTIVE .....</b>	<b>51</b>
<b>2.5 ANNEXES .....</b>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

# **1 Partie 1 : Dispositions administratives et contractuelles**

## **1.1 Introduction**

L'avis de marché fournit les explications sur la phase de sélection du marché (Phase 1). En publiant cet avis de marché en vue de la sélection, le pouvoir adjudicateur invite les entreprises de fournitures intéressées à introduire une demande de participation à ce marché. En d'autres termes, l'avis de marché a pour but de sélectionner des candidats adéquats qui seront invités lors de la prochaine phase de la procédure d'attribution à introduire une demande de participation sur base du cahier spécial des charges qui ne sera transmis qu'aux candidats sélectionnés (Phase 2). Le présent avis de marché fait partie intégrante des documents de marchés.

### **1.1.1 Le pouvoir adjudicateur**

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est « Enabel », société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147 rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles).

En tant qu'agence belge de développement, Enabel soutient, pour le gouvernement belge, les pays en développement dans leur lutte contre la pauvreté. Outre cette mission de service public pour le gouvernement belge, Enabel exécute également des prestations pour le compte d'autres organisations nationales et internationales contribuant à un développement humain durable.

Pour le présent marché public, Enabel est valablement représentée par **Ludwine BEERNAERT, Contract Support Manager de Enabel au Bénin**.

### **1.1.2 Cadre institutionnel d'Enabel**

- Le cadre de référence général dans lequel travaille Enabel est :
- la loi belge du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement ;
- la Loi belge du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société de droit public ;
- la loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement, publiée au Moniteur belge du 11 décembre 2017.

Les développements suivants constituent eux aussi un fil rouge dans le travail d'Enabel : citons, à titre de principaux exemples :

- sur le plan de la coopération internationale : les Objectifs de Développement Durables des Nations unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;
- sur le plan de la lutte contre la corruption : la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003, ainsi que la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption transposant la Convention relative à la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers dans des transactions commerciales internationales ;
- sur le plan du respect des droits humains : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies (1948) ainsi que les 8 conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail consacrant en particulier le droit à la liberté syndicale (C. n° 87), le droit d'organisation et de négociation collective de négociation (C. n° 98), l'interdiction du travail forcé (C. n° 29 et 105), l'interdiction de toute discrimination en matière de travail et de rémunération (C. n° 100 et 111), l'âge minimum fixé pour le travail des enfants (C. n° 138), l'interdiction des pires formes de ce travail (C. n° 182) ;
- sur le plan du respect de l'environnement : La Convention-cadre sur les changements climatiques de Paris, le douze décembre deux mille quinze ;

- le premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat fédéral belge (approuvé par AR du 17.12.2017, MB 22.12.2017) qui arrête les règles et les conditions spéciales relatives à l'exercice des tâches de service public par Enabel pour le compte de l'Etat belge.
- le Code éthique de Enabel de janvier 2019, ainsi que la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;

### **1.1.3 Règles régissant le marché**

Sont d'application au présent marché public :

- La Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
- La Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services
- L'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
- L'A.R. du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
- Les Circulaires du Premier Ministre en matière de marchés publics.
- La Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
- La Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019
- la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail' ou similaire]
- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD) ;
- Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.
- Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur [www.publicprocurement.be](http://www.publicprocurement.be), le code éthique et les politiques de Enabel mentionnées ci-dessus sur le site web de Enabel, ou <https://www.enabel.be/fr/content/lethique-enabel>.

### **1.1.4 Définitions**

Dans le cadre de ce marché, il faut comprendre par :

- **Le soumissionnaire** : la personne physique (m/f) ou morale qui introduit une demande de participation ou offre ;
- **L'adjudicataire / le prestataire de services** : le soumissionnaire à qui le marché est attribué ;
- **Le pouvoir adjudicateur ou l'adjudicateur** : la Enabel, représentée par le Représentant résident d'Enabel au Bénin ;
- **L'offre** : l'engagement du soumissionnaire d'exécuter le marché aux conditions qu'il présente ;
- **Jours** : A défaut d'indication dans le cahier spécial des charges et réglementation applicable, tous les jours s'entendent comme des jours calendrier ;
- **Documents du marché** : Avis de marché et cahier spécial des charges, y inclus les annexes et les documents auxquels ils se réfèrent ;
- **Spécifications techniques** : une spécification qui figure dans un document définissant les caractéristiques requises d'un produit ou d'un service, tels que les niveaux de qualité, les niveaux de la performance environnementale et climatique, la conception pour tous les besoins, y compris l'accessibilité pour les personnes handicapées, et l'évaluation de la conformité, la propriété d'emploi, l'utilisation du produit, la sécurité ou les dimensions, y

compris les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne le nom sous lequel il est vendu, la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essais, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, les instructions d'utilisation, les processus et méthodes de production à tout stade du cycle de vie de la fourniture ou du service, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité;

- **Variante** : un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;
- **Option** : un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché, qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire
- **Métré récapitulatif** : dans un marché de travaux, le document du marché qui fractionne les prestations en postes différents et précise pour chacun d'eux la quantité ou le mode de détermination du prix ;
- **BDA** : le Bulletin des Adjudications ;
- **JOUE** : le Journal Officiel de l'Union européenne ;
- **OCDE** : l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques ;
- **E-tendering**: La plateforme\_E-tendering permet aux soumissionnaires de soumettre et ouvrir les offres électroniques/demande de participation ;
- **Les règles générales d'exécution RGE** : les règles se trouvant dans la version coordonnée de l'AR du 14.01.2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
- **Le cahier spécial des charges (CSC)** : le présent document ainsi que toutes ses annexes et documents auxquels il fait référence ;
- **La pratique de corruption** : toute proposition de donner ou consentir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou à l'exécution du marché conclu avec le pouvoir adjudicateur ;
- **Le litige** : l'action en justice.
- **Sous-traitant au sens de la réglementation relative aux marchés publics** : l'opérateur économique proposé par un soumissionnaire ou un adjudicataire pour exécuter une partie du marché.
- **Responsable de traitement au sens du RGPD** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.
- **Sous-traitant au sens du RGPD** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement.
- **Destinataire au sens du RGPD** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers.
- **Donnée personnelle** : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel que le nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques de l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

## **1.2 Confidentialité**

### **1.2.1 Traitement des données à caractère personnel**

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées dans le cadre de ce la présente procédure de marché public avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

### **1.2.2 Confidentialité**

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL : Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>.

### **1.2.3 Obligations déontologiques**

**1.7.1.** Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du candidat, du soumissionnaire ou de l'adjudicataire d'autres marchés publics pour Enabel.

**1.7.2.** Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire. Le soumissionnaire ou l'adjudicataire est tenu de respecter les normes fondamentales en matière de travail, convenues au plan international par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession et sur l'abolition du travail des enfants.

**1.7.3.** Conformément à la Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel, l'adjudicataire et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets et de la population locale en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier des principes de base et des directives repris dans cette politique.

**1.7.4.** Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres et des candidatures entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre.

**1.7.5.** De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'adjudicataire d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

**1.7.6.** L'adjudicataire du marché s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes

les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels. L'adjudicataire ayant payé des dépenses commerciales inhabituelles est susceptible, selon la gravité des faits observés, de voir son contrat résilié ou d'être exclu de manière permanente.

**1.7.7.** Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

#### **1.2.4 Droit applicable et tribunaux compétents**

L'attribution et l'exécution du marché doit être interprété conformément au droit belge.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché. En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire, les parties se concerteront pour trouver une solution.

À défaut d'accord, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour trouver une solution.

## **1.3 Objet et portée du marché**

Le présent marché est un marché de fournitures.

Le présent marché consiste en un accord-cadre pour **l'acquisition de matériels et équipements de transition agroécologique et de systèmes alimentaires durables.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses interventions au Bénin, l'Agence belge de développement envisage d'acquérir des équipements, matériels et fournitures agricoles dans le secteur agricole.

Les équipements, matériels et fournitures agricoles devront être conformes aux exigences générales admises dans le domaine même en l'absence de spécifications techniques mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

Les présents avis de marché sont élaborés en vue de sélectionner dans un premier temps les entreprises aptes à fournir les matériels et équipements identifiés et à venir.

### **1.3.1 Lot**

L'accord-cadre est constitué de 8 lots.

Les lots sont les suivants :

N° du lot	Titre du lot
<b>1</b>	Equipements agricoles motorisés
<b>2</b>	Divers petits équipements agricoles
<b>3</b>	Equipements d'irrigation
<b>4</b>	Equipements et outillages
<b>5</b>	Petits équipements et matériels pour les unités de production
<b>6</b>	Gros équipements et matériels pour les unités de production
<b>7</b>	Equipements et matériels légers pour les unités de production
<b>8</b>	Divers intrants pour pisciculture et aviculture

Le pouvoir adjudicateur ne limite pas le nombre de lots qui peut être attribués à un seul et même soumissionnaire. Ainsi, un soumissionnaire peut être attributaire de tous les lots, s'il remplit les conditions. Le soumissionnaire indique dans ses offres pour plusieurs lots son ordre de préférence pour l'attribution de ces lots.

Dans ses offres pour plusieurs lots, le soumissionnaire ne peut pas présenter des rabais ou propositions d'amélioration de son offre pour le cas où ces mêmes lots lui seraient attribués.

### **1.3.2 Durée de l'Accord-cadre**

L'accord-cadre débute à la notification de l'attribution **et a une durée de quatre (04) ans.**

Chaque partie peut toutefois mettre fin à l'accord à la fin de la première année ou à tout moment au cours des années suivantes, à condition que la notification à l'autre partie soit envoyée au moins 90 jours calendrier avant la date de résiliation prévue du contrat. Dans ce cas, la partie ne peut demander de dommages et intérêts du chef de cette résiliation.

Si la résiliation de l'accord-cadre émane du pouvoir adjudicateur, cette résiliation vaudra pour tous les participants et, par conséquent, elle sera notifiée par lettre recommandée à tous les participants. Les participants ne peuvent demander des dommages et intérêts du chef de cette résiliation.

Lorsque l'accord-cadre est résilié en application d'une mesure d'office, la résiliation de l'accord-cadre est limitée au seul participant à l'encontre de qui la mesure d'office a été prise.

Si la résiliation de l'accord-cadre émane d'un des participants, celui-ci sera supprimé en tant que participant de l'accord cadre. Dès sa suppression en tant que participant, il n'entrera donc plus en considération pour les marchés fondés sur l'accord-cadre.

**NB : Les quantités minimales indiquées dans le tableau ci-dessous feront objet de commande dès notification du marché.**

✓ **Lot 1: Equipements agricoles motorisés**

Types d'équipements	Quantités
Broyeur de végétaux à lame	13
Semoir motorisé	4
Repiqueuse motorisée de riz	4
Décortiqueuse	1
Calibreuse	1

✓ **Lot 2: Divers petits équipements agricoles**

Types d'équipements	Quantités
Multimètre	13
Brouettes	26
Fourche à fumier manuelle	39
Bâche	86
Effaroucheur	140

✓ **Lot 3: Equipements d'irrigation**

Types d'équipements	Quantités
Kit de motopompe centrifuge solaire à Surface Hybride AC/DC	4
Motopompe centrifuge solaire à Surface Hybride AC/DC	20
Kit de motopompe centrifuge solaire de surface Hybride AC/DC	2
Motopompe à essence	4
Kit aérateur solaire pisciculture	3
Kit de Couveuse hybride automatique traditionnelle (kit complet) type 1	5
Kit de Couveuse hybride automatique (Solaire + Électrique) types :	3
Lampadaire	4
Kit de Pompe immergée solaire hybride	1
Motopompes	1
Congélateur solaire	3
Kit de Bande d'arrosage ou Bandes d'irrigation	20

✓ **Lot 4: Equipements et outillages**

Types d'équipements	Quantités
Perceuse à percussion manuel rechargeable	18
Visseuse manuel portatif	11
Perceuse manuel portatif (Perforateur)	21
Perceuse à colonne à fixation sur tablier	1
Malette à outils électriciens complet (multimètre, niveau, tournevis, testeurs ...)	17
Malette à outils Plombier complet (Clé à molettes, clés polygones, clés simples ...)	7
Echelle pliante multifonction	17
Piézomètre	1
Enrouleur de Câble	2
Protection Individuelle : équipementiers (Masques)	21 (Masque de protection pour soudeurs double-écran (visière blanche et autres couleur)) 21 (Bouchons antibruit pour soudeurs)
Protection Individuelle : équipementiers (Gilets porte outils)	47
Protection Individuelle : Chaussures de sécurité pour électricien, équipementier et soudeur)	47

<b>Types d'équipements</b>	<b>Quantités</b>
Protection Individuelle (lunette)	47
Protection Individuelle pour électricien : Harnais de sécurité	17
Protection Individuelle électricien (Gants pour électricien)	17
Protection Individuelle pour équipementiers (Gants pour soudure)	21
Pistolet à peinture sans fil	21
Pistolet à gaz butane pour plombier	7
Cisaille de tôle	1
Poste à souder (mixte) type 1	1
Poste à souder (mixte) type 2	10
Ruche kenyane en maçonnerie	55
Combinaison de Protection pour apiculteur	15
Paire de Bottes pour apiculture	15
Paire de Gants d'Apiculture	15
Enfumoir	12
Extracteur manuel de miel à quatres pattes mis sur pieds	12
Ruchettes	110
Pelles	86
Inclinomètre	17
Jeux de tournevis	32
Truelle à maçon	5
Jeu de clés plate et polygone pour soudure (12 clés)	21
Étau serrage	13
Forge traditionnelle	2
Enclume pour forger/riveter/aplatir et former le métal	21
Meuleuse portatif	21
Casque de sécurité pour électricien	26
Gants de sécurité pour plombier	7
Chaussures de sécurité pour plombier	7
Casque de sécurité pour plombier	7
Rouleau Grillage type 1 (parc escargot)	6
Rouleau Grillage type 2 (clôture)	14
Tuyau galvanisé	35
Caisse en métal.	10

✓ **Lot 5: Petits équipements et matériels pour les unités de production**

<b>Types d'équipements</b>	<b>Quantités</b>
Balance électronique type 1	5
Bâche de séchage type 1	1
Tonneau en plastique avec couvercle	35
Tonneau en plastique sans couvercle	7
Boîte à pharmacie	50
Tanks (réservoir)	1
Thermo soudeuse Sous vide	7
Balance électronique type 2	27
Humidimètre à sonde	2
Capsuleuse	2
Thermomètre	25
Grandes Bassines	50
Moyennes Bassines	50
Petites Bassines	40
Poêles	50
Réfractomètre numérique	1
Une dateuse à laser	3
Brouette	55
Couvre fosse compostière	12
PH mètre	26
Blouse pour les femmes transformatrices agroalimentaires	100
Pulvérisateurs type 1	100
Kit pour eescargotière	46

Abreuvoir	450
Mangeoires	450
Marmite de cuisson	2
Marmite de cuisson	2
Sabots hygiènes	100
Pesons	41
Bâche de séchage type 2	125
Arrosoir	150
Pulvérisateur type 2 (porté)	1
Tuyau asperleur	40
Couseuse à sac manuel	4
Filet vivier	1
Filet de protection	30

✓ **Lot 6: Gros équipements et matériels pour les unités de production**

Types d'équipements	Quantités
Tricycle	30
Presse agrume	1
Presse jus de canne à sucre	1
Granuleuse pour provende	1
Moulin à céréale type 1	1
Moulin à céréale type 2	2
Mélangeur (mixeur)	1
Extrudeuse type 1 : d'aliment flottant pour poisson	1
Moulin/Broyeur de condiment	3
Moulin (broyeur et mélangeur de végétaux) électrique pour matières sec et humide)	1
Moulin pour broyer les épices sèches	1
Rappeuse de coco	2
Machine ensacheuse semi-automatique de condiments séchés	2
Extrudeuse : d'aliment flottant pour poisson (type 2)	1
Extracteur de jus d'ananas	2
Rotavator	1
Charrue à disque	1
Autoclave de laboratoire	1
MOTO tout terrain	2

✓ **Lot 7: Equipements et matériels légers pour les unités de production**

Types d'équipements	Quantités
Kit d'étuvage de paddy (type 1)	3
Kit d'étuvage de paddy (type 2)	1
Kit de foyer à gente à gaz	3
Presse (Presse de manioc à une vis pour le pressage avec bac de collecte en inox)	24
Séchoir hybride à gaz type 1	5
Table à tamis manuel	6
Séchoir hybride à gaz type 2	3
Cuiseur pasteurisateur de jus	3
Tamiseur motorisé	1
Pyrolyseur traditionnel	2
Tamis de calibrage manuel	11
Kit amélioré de production huile rouge	2
Sarceluses mécaniques à lame maraîchères	15
Sarceluses mécaniques à griffes	5
Moulin à charbon	1
Foyer amélioré de fumage de poisson type 1	1
Râpeuse de manioc type 1	10
Râpeuse de manioc type 2	15
Carbonisateur	2
Volière (avec le service de montage)	4

✓ **Lot 8: Divers intrants pour pisciculture et aviculture**

<b>Types d'Intrant</b>	<b>Quantités</b>
Alevin	182 sacs
Aliment poisson (Sac de 50 kg)	101 (Aliment premier âge (2 à 2,5 mm) 73 (Aliment deuxième âge (3 mm) 61 (Aliment troisième âge (4,5 mm)
Semences champignon	160 (Boîte de 1 Kg)
Escargots géniteurs	15000
Noyaux de poulets reproducteurs de 3 mois d'âge	360 Unité (4 poulets et 1 coq)
Aliments poulette	360 Sacs

Le montant maximum, hors TVA, des commandes pour chaque lot sur la durée totale du marché ne dépassera pas les montants ci-dessous :

<b>N° du lot</b>	<b>Titre du lot</b>	<b>Max Cap en euros HTVA</b>
1	Equipements agricoles motorisés	<b>200 000</b>
2	Divers petits équipements agricoles	<b>100 000</b>
3	Equipements d'irrigation	<b>150 000</b>
4	Equipements et outillages	<b>300 000</b>
5	Petits équipements et matériels pour les unités de production	<b>300 000</b>
6	Gros équipements et matériels pour les unités de production	<b>500 000</b>
7	Equipements et matériels légers pour les unités de production	<b>300 000</b>
8	Divers intrants pour pisciculture et aviculture	<b>150 000</b>

## **1.4 Procédure**

### **1.4.1 Mode de passation**

Le présent marché est attribué, en application de l'article 38 ; 1°, b) de la loi du 17 juin 2016, via une Procédure Concurrentielle avec Négociation pour les raisons suivantes : les matériels, équipements et fournitures incluent la conception ou des solutions innovantes et les spécifications techniques de certains équipements ne peuvent être à cette étape clairement définies.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

### **1.4.2 Publication**

#### **1.4.2.1 Publicité officielle**

Le présent marché fait l'objet d'une publication officielle au Bulletin des Adjudications et au Journal Officiel de l'Union Européenne.

#### **1.4.2.2 Publication complémentaire**

Le présent CSC est publié sur le site Web d'Enabel ([www.enabel.be](http://www.enabel.be)).

L'avis de ce marché a été publié sur le site web de l'OCDE, et les journaux locaux : Le Matinal, Le Matin Libre et la Nation

### **1.4.3 Informations**

L'attribution de ce marché est coordonnée par **Abdoul-Hamed TANGAH, Acheteur Public**. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires (éventuels) concernant le présent marché se font exclusivement via cette personne et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CSC.

Jusque 15 jours avant la date limite de dépôt des demandes de participation, les candidats-soumissionnaires peuvent poser des questions concernant le CSC et le marché. Les questions seront posées par écrit à M. **Abdoul-Hamed TANGAH, Acheteur Public, [abdoul-hamed.tangah@enabel.be](mailto:abdoul-hamed.tangah@enabel.be)** et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées sera disponible au **plus tard 8 jours avant la date limite de dépôt des demandes de participation**.

Toute question relative au présent marché sera posée par le biais du « forum » attenant à l'avis de marché accessible sur le site [www.publicprocurement.be](http://www.publicprocurement.be), ou à l'adresse e-mail mentionnée ci-dessus.

L'adjudicateur publiera les réponses aux questions sur ce forum **au plus tard 08 jours de calendrier** avant la date ultime de la remise des demandes de participations.

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

L'avis de marché est accessible gratuitement aux adresses internet suivantes :

- [www.enabel.be](http://www.enabel.be)
- [www.publicprocurement.be](http://www.publicprocurement.be)

Le soumissionnaire est censé introduire sa demande de participation en ayant pris connaissance et en tenant compte des rectifications éventuelles concernant l'avis de marché ou le CSC qui sont publiées au Bulletin des Adjudications ou sur le site Enabel ou qui lui sont envoyées par courrier électronique. À cet effet, s'il a téléchargé le CSC sous forme électronique, il lui est vivement conseillé de transmettre ses coordonnées au gestionnaire de marchés publics mentionné ci-dessus et de se renseigner sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires.

Conformément à l'article 81 de l'A.R. du 18 avril 2017, le soumissionnaire est tenu de dénoncer immédiatement toute lacune, erreur ou omission dans les documents du marché qui rende impossible l'établissement de sa demande de participation ou leur comparaison, au plus tard dans un délai de 10 jours avant la date limite de réception des demandes de participation.

#### **1.4.4 Demande de participation**

##### **1.4.4.1 Données à mentionner dans la demande de participation**

L'attention des soumissionnaires est attirée sur les principes généraux édictés au titre 1 de la loi du 17 juin 2016 et qui sont applicables à la présente procédure de passation.

La demande de participation et les annexes jointes sont rédigées **en français**.

Par le dépôt de demande de participation, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à sa demande de participation.

Le soumissionnaire indique clairement dans sa demande de participation quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

#### **1.4.5 Droit d'introduction et ouverture des demandes de participation**

##### **1.4.5.1 Droit et mode d'introduction des demandes de participation**

Le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule demande de participation pour le marché.

Le soumissionnaire introduit sa demande de participation de la manière suivante :

Par dérogation à l'article 14, §1, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, qui dispose que la transmission et la réception des offres doivent, à tous les stades de la procédure de passation, être réalisés par des moyens de communication électroniques, les offres, dans le cadre de la présente procédure seront déposées sur support papier à l'adresse ci-dessous indiquée dans le CSC.

En effet, les opérateurs économiques nationaux ou régionaux, n'ont pas un accès égal face aux exigences liées à l'utilisation de la plateforme fédérale belge « e-Procurement ». Les caractéristiques techniques peuvent donc être discriminatoires et peuvent restreindre l'accès des opérateurs économiques à la procédure de passation, notamment, en matière de vitesse et de qualité de la connexion internet, ainsi que de la qualité du réseau de transport d'électricité.

Le dépôt des offres sous format électronique via l'application e-tendering n'étant pas suffisamment supporté par les dispositifs d'accès à internet à la disposition des opérateurs économiques, le pouvoir adjudicateur considère qu'il n'est pas relevant d'imposer l'obligation d'utilisation de moyens de communication électroniques

Par ailleurs, pour les marchés lancés dans les pays partenaires, Enabel n'applique pas encore e-tendering pour la raison que les exigences techniques applicables à la signature électronique posées par la plateforme e-procurement ne sont en général pas assez adaptées au contexte local et aux signatures qui y sont normalement utilisées. Trop peu de soumissionnaires locaux utilisent une signature électronique qualifiée répondant aux normes UE afin d'être 'recevables' et cela a un impact sur la concurrence et la possibilité d'avoir des marchés fructueux.

Toute demande de participation doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt **le mardi 17 juin 2025 à 11 heures 00 mn, heure de Bruxelles.**

Elle peut être introduite :

a) par la poste (recommandé)

Dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée adressée à :

Projet Delta Mono, Enabel

Secrétariat DELTA MONO, sis à Comé, Qtier Ségbé, von longeant la clôture du CEG 1 de Comé à 150m de la RN2, première maison à étage après le maquis « Les Délices de Maman FAFA ».

02 BP 8118 Cotonou Bénin

A l'Att : M. Abdoul-Hamed TANGAH,

Email : [abdoul-hamed.tangah@enabel.be](mailto:abdoul-hamed.tangah@enabel.be)

b) par remise contre inscription et émargement dans le registre de réception des dossiers de marchés publics du secrétariat du projet DELTA MONO, sis à Comé, Quartier Ségbé von longeant la clôture du CEG 1 de Comé à 150m de la RN2, première maison à étage après le maquis « Les Délices de Maman FAFA ».

Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : de **08h30 à 13h30 et de 14h 15 à 18h00**, du lundi au jeudi, de **08h 30 à 13h00** les vendredis (voir adresse mentionnée au point a ci-dessus).

La demande de participation est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention :

**« BEN22001-10050 : « Accord-cadre pour l'acquisition de matériels et équipements de transition agroécologique et de systèmes alimentaires durables »**

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

Un exemplaire original et une copie de la demande de participation complète sur papier. **La demande de participation complète doit également être enregistrée sous format Pdf et insérée dans l'offre physique scellée.**

**Les demandes de participation parvenues tardivement ne sont pas acceptées.**

#### **1.4.5.2 Modification ou retrait d'une demande de participation déjà introduite**

Lorsque la demande de participation est introduite via e-tendering, la modification ou le retrait de la demande se fait conformément à l'article 43, §2 de l'A.R. du 18 avril 2017.

Ainsi, les modifications à une demande de participation qui interviennent après la signature du rapport de dépôt, ainsi que son retrait donnent lieu à l'envoi d'un nouveau rapport de dépôt qui doit être signé conformément au paragraphe 1er.

L'objet et la portée des modifications doivent être indiqués avec précision.

Le retrait doit être pur et simple.

Lorsque le rapport de dépôt dressé à la suite des modifications ou du retrait visés à l'alinéa 1er, n'est pas revêtu de la signature visée au paragraphe 1er, la modification ou le retrait est d'office entaché de nullité. Cette nullité ne porte que sur les modifications ou le retrait et non sur la demande de participation elle-même.

#### **1.4.5.3 Ouverture des demandes de participation**

Les demande de participation doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant **le mardi 17 juin 2025 à 11 heures 00 minutes, heure de Bruxelles. L'ouverture des offres n'est pas publique.**

#### **1.4.6 Sélection des soumissionnaires**

##### **1.4.6.1 Motifs d'exclusion**

Par l'introduction de la déclaration en annexe du présent avis, le soumissionnaire atteste qu'il ne se

trouve pas dans un des cas d'exclusion figurant aux articles 67 à 70 de la loi du 17 juin 2016 et aux articles 61 à 64 de l'A.R. du 18 avril 2017.

Les soumissionnaires devront joindre à leur demande de participation la déclaration sur l'honneur-motifs d'exclusion accompagnée des documents suivants :

- 1) un **extrait du casier judiciaire** au nom du soumissionnaire (personne morale) ou de son représentant (personne physique) dans le cas où il n'existe pas de casier judiciaire pour les personnes morales ;
- 2) le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de **paiement des cotisations sociales**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE ;
- 3) le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de **paiement des impôts et taxes**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE ;
- 4) le document attestant que le soumissionnaire n'est **pas en situation de faillite**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement le document ou l'information pertinente en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE.

**NB : Ces documents sont réputés valides que s'ils datent de moins de trois mois au moment de leur production.**

#### **1.4.6.2 Critères de sélection**

Le soumissionnaire est, en outre, tenu de démontrer à l'aide des documents demandés ci-dessous qu'il est suffisamment capable, tant du point de vue économique et financier que du point de vue technique, de mener à bien le présent marché public. Lesdits critères sont :

##### **En matière de capacité économique et financière :**

Le soumissionnaire doit démontrer avoir la capacité économique et financière nécessaire à l'exécution du présent marché.

Pour ce faire :

1. Tout soumissionnaire qui postule pour **l'ensemble des huit (08) lots** du marché doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen certifié par les services des impôts de **500 000 euros au cours des trois derniers exercices clos (2024, 2023 et 2022)**.
2. Tout soumissionnaire qui postule pour **sept (07) ou six (06) lots** du marché doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen certifié par les services des impôts de **300 000 euros au cours des trois derniers exercices clos (2024, 2023 et 2022)**;
3. Tout soumissionnaire qui postule pour **cinq (05) ou quatre (04) lots** du marché doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen certifié par les services des impôts de **250 000 euros au cours des trois derniers exercices clos (2024, 2023 et 2022)** ;
4. Tout soumissionnaire qui postule pour **trois (03) ou deux (02) lots** du marché doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen certifié par les services des impôts de **200 000 euros au cours des trois derniers exercices clos (2024, 2023 et 2022)** ;
5. Tout soumissionnaire qui postule pour **un (01) lot** du marché doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen certifié par les services des impôts de **100 000 euros au cours des trois derniers exercices clos (2024, 2023 et 2022)** ;

## Documents à joindre :

**Joindre l'attestation de chiffre d'affaires certifiées par les services des impôts ou par une expert-comptable si dans le pays concernant cette certification n'est pas délivrée par les services des impôts**

Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :

- Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet.
- Lorsqu'un opérateur économique a recours aux capacités d'autres entités en ce qui concerne des critères ayant trait à la capacité économique et financière, le pouvoir adjudicateur peut exiger que l'opérateur économique et ces entités en question soient solidairement responsables de l'exécution du marché
- Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités. En cas de groupement, **les chiffres d'affaires des membres du groupement ne sont pas cumulatifs.**

## En matière de capacités technique et professionnelle :

Les conditions de capacité technique et professionnelle par lot sont les suivantes :

1. Tout soumissionnaire qui postule pour **tous les 8 lots** du marché doivent justifier **d'au moins deux (02) références de marchés similaires c'est à dire la fourniture d'équipements agricoles de production (y compris dispositif solaire d'irrigation) ou de transformation** exécutées au cours des cinq dernières années à compter de la date limite de dépôt des offres **d'un montant minimum de 200 000 euros chacun.**
2. Tout soumissionnaire qui postule pour **six (6) ou sept (07) lots** du marché doit justifier **d'au moins deux (02) références de marchés similaires c'est à dire la fourniture d'équipements agricoles de production (y compris dispositif solaire d'irrigation) ou de transformation** exécutées au cours des cinq dernières années à compter de la date limite de dépôt des offres **d'un montant minimum de 150 000 euros chacun .**
3. Tout soumissionnaire qui postule pour **quatre (04) ou cinq (05) lots** du marché doit justifier **d'au moins deux (02) références de marchés c'est à dire la fourniture d'équipements agricoles de production (y compris dispositif solaire d'irrigation) ou de transformation** exécutées au cours des cinq dernières années à compter de la date limite de dépôt des offres **d'un montant minimum de 100 000 euros chacun**
4. Tout soumissionnaire qui postule pour **deux (02) ou (03) lots** du marché doit justifier **d'au moins deux références de marchés similaires c'est à dire la fourniture d'équipements agricoles de production (y compris dispositif solaire d'irrigation) ou de transformation** exécutées au cours des cinq dernières années à compter de la date limite de dépôt des offres **d'un montant minimum de 80 000 euros chacun**
5. Tout soumissionnaire qui postule pour **un (01) seul lot** du marché doit justifier **d'au moins deux références de marchés similaires c'est à dire la fourniture d'équipements agricoles de production (y compris dispositif solaire d'irrigation) ou de transformation** exécutées au cours des cinq dernières années à compter de la date limite de dépôt des offres **d'un montant minimum de 50 000 euros chacun**

## **Documents à joindre :**

- **Une liste présentant les prestations similaires exécutées les cinq (05) dernières années à compter de la date limite de réception des offres, avec les montants, commanditaires et périodes d'exécution ;**
- **Pour chaque référence: Joindre les attestations de bonne fin d'exécution ou PV de réception ainsi que des copies de contrats ou bons de commande.**

### **1.4.6.3 Modalités d'examen et régularité des demandes de participation**

#### **Conflits d'intérêts-Tourniquet (Art. 51 A.R. 18/04/2017).**

Sans préjudice des articles 6 et 69, alinéa 1er, 5°, de la loi, est considéré comme un conflit d'intérêts, toute situation dans laquelle une personne physique qui a travaillé pour un pouvoir adjudicateur comme collaborateur interne, dans un lien hiérarchique ou non, comme fonctionnaire concerné, officier public ou toute autre personne liée à un pouvoir adjudicateur de quelque manière que ce soit, intervient ultérieurement dans le cadre d'un marché public passé par ce pouvoir adjudicateur et qu'un lien existe entre les précédentes activités que la personne susmentionnée a prestées pour le pouvoir adjudicateur et ses activités dans le cadre du marché.

L'application de la disposition visée supra est toutefois limitée à une période de deux ans qui suit la démission de ladite personne ou toute autre façon de mettre fin aux activités précédentes.

### **1.4.7 Critères d'attribution**

#### **Attribution sur base du Prix (100%)**

1. La comparaison des offres se fera sur la base du montant total de l'offre pour chaque lot.
2. La formule suivante sera appliquée pour l'attribution des points :

$$\text{Point offre X} = \frac{\text{Prix offre la plus basse}}{\text{Prix offre X}} * 100$$

3. Le montant pris en compte dans la comparaison des prix est le montant total corrigé de l'offre pour le lot considéré.

## **1.5 Sous-traitants**

Le fait que l'adjudicataire confie tout ou partie de ses engagements à des sous-traitants ne dégage pas sa responsabilité envers le pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne se reconnaît aucun lien contractuel avec ces tiers.

L'adjudicataire reste, dans tous les cas, seul responsable vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

Lorsque l'adjudicataire recrute un sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques pour le compte du pouvoir adjudicateur, les mêmes obligations en matière de protection des données que celles à charge de l'adjudicataire sont imposées à ce sous-traitant par contrat ou tout autre acte juridique.

De la même manière, l'adjudicataire respectera et fera respecter par ses sous-traitants, les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD). Un audit éventuel des traitements opérés pourrait être réalisé par le pouvoir adjudicateur en vue de valider sa conformité à cette législation.

## 1.6 Liste des équipements et matériels et leurs spécifications techniques par lot

**NB: Les spécifications techniques des équipements et matériels sont susceptibles de variation à la deuxième phase.**

### Lot 1 : Fourniture d'équipements agricoles motorisés

Intitulé	Spécifications techniques
Broyeur de végétaux à lame avec moteur diesel ou essence	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Broyeur de feuilles de végétaux et tiges végétales *Equipée d'un moteur à diésel ou essence de *Puissance 10 cv au moins</li> <li>*Capacité minimale : 200kg/h</li> <li>*Munie d'au moins 3 tamis de différentes mailles interchangeables</li> <li>*Sur au moins deux roues pneumatique</li> <li>Matériaux:</li> <li>*Revêtement extérieur en Acier <u>galvanisé</u></li> <li>*Support fer cornière et/ou fer UPN</li> </ul> <p style="margin-top: 10px;"> <span style="color: #0070C0;">✓ <i>Fournir le prospectus du fabricant</i></span>  <span style="color: #0070C0;">✓ <i>Fournir l'autorisation/attestation du fabricant certifiant les spécifications proposées ou le lien internet d'accès aux spécifications techniques de l'équipement</i></span> </p>
Semoir motorisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rangées 5 au moins</li> <li>Carburant : essence</li> <li>Espacement des plants : jusqu'à 25 cm réglable</li> <li>Profondeur : 1-4cm réglable</li> <li>Puissance : 3,5 kw au moins</li> <li>Rouleaux mono-bloc avant et arrière</li> </ul> <p style="margin-top: 10px;"> <span style="color: #0070C0;">✓ <i>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</i></span>  <span style="color: #0070C0;">✓ <i>Fournir le lien internet d'accès aux spécifications techniques de l'équipement</i></span> </p>
Repiqueuse motorisée de riz	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Moteur à essence à 4 Temps monocylindre et refroidi à l'air ;</li> <li>✓ Cylindrée 190 cc au moins ;</li> <li>✓ Puissance 3,8 hp au moins</li> <li>✓ Type de roue : 2 Roues à crampons en caoutchouc</li> <li>✓ Hauteur réglable</li> <li>✓ Vitesse : au moins 2 vitesses de marche avant et 1 en marche arrière</li> <li>✓ Repiquage : Profondeur réglable</li> <li>✓ Nombre de ligne repiquées : 4 au moins</li> <li>✓ Vitesse de repiquage : 0.4 – 0.70 m/s au moins</li> <li>✓ Distance entre plants sur la ligne : Réglage : 16 cm à 20 cm</li> <li>✓ Mécanisme d'alimentation des plants : Tapis roulant</li> <li>✓</li> <li>✓ <span style="color: #0070C0;"><i>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</i></span></li> </ul>
Décortiqueuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Puissance 10 à 12 kw</li> <li>✓ Décorticage 750-900 kg/H</li> <li>✓ Productivité 70-75%</li> <li>✓ Moteur électrique</li> <li>✓ <span style="color: #0070C0;"><i>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</i></span></li> </ul>

Calibreuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Capacité 1 à 2 Tonnes /H</li> <li>✓ Puissance : 0.75 à 2 kw</li> <li>✓ Moteur électrique</li> <li>✓</li> <li>✓ <b><i>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</i></b></li> </ul>
------------	--

## Lot 2 : Fourniture de divers petits équipements agricoles

Intitulé	Spécifications techniques
Multimètre (pour l'enregistrement des données du compost)	<p>Pour les mesures de pH, de température et de conductivité, Enregistrement des données Avec batterie chargeable Langage : français Robustesse : IP67 Norme CE Ecran couleur Format : Portatif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b><i>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</i></b></li> <li>✓ <b><i>Fournir le lien internet d'accès aux spécifications techniques de l'équipement</i></b></li> </ul>
Brouettes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'une roue gonflée avec chambre à air.</li> <li>• Cuve galvanisée d'au moins 100 L.</li> <li>• De poignées anti-dérapantes.</li> </ul> <p><b><i>Fournir le prospectus</i></b></p>
Fourche à fumier manuelle	Fourche à 4 à 6 dents
Bâche	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Qualité</b> : fil 100% polyester avec revêtement en PVC :</li> <li>▪ Grammage : Au moins 500 g/m<sup>2</sup></li> <li>▪ <b>Propriétés thermiques</b> : résistance à la chaleur</li> <li>▪ <b>Propriétés chimiques</b> : anti-UV, anti-moisissure, antistatique, anti-rayures ;</li> <li>▪ Ignifuge</li> <li>▪ Dimension : 48 m<sup>2</sup> au moins avec largeur de 4 à 5 m</li> </ul> <p>✓ <b><i>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</i></b></p>
Effaroucheur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Source : éolienne et solaire</li> <li>• Avec son et reflet</li> <li>• Imperméable</li> </ul> <p>✓ <b><i>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</i></b></p> <p>✓ <b><i>Fournir le lien internet d'accès aux spécifications techniques de l'équipement</i></b></p>

## Lot 3: Equipements d'irrigation

Types d'équipements	Spécifications techniques des équipements
Kit de motopompe centrifuge solaire à Surface Hybride AC/DC	<p><b>Capacité :</b> 21 m<sup>3</sup>/h au moins  <b>Tension :</b> 72V au moins  <b>Puissance :</b> 3000W au moins  <b>Accessoires</b></p> <p>Livraison avec 10 panneaux photovoltaïques 350 W au moins chacun  Câblerie VGV souple 4 mm<sup>2</sup> à 2 fils : 40 mètres au moins  Câblerie VGV souple à 3 fils 2/5 : 1 rouleau  Disjoncteur différentiel DC de 65 A au moins : 2 unités + coffret de 8 modules</p> <p style="color: blue;"><b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p>
Motopompe centrifuge solaire à Surface Hybride AC/DC	<p><b>Capacité :</b> 21 m<sup>3</sup>/h au moins  <b>Tension :</b> 72V au moins  <b>Puissance :</b> 3000W au moins  <b>Accessoires:</b></p> <p style="color: blue;"><b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p>
Kit de motopompe centrifuge solaire de surface Hybride AC/DC	<p><b>Débit :</b> 50 m<sup>3</sup>/h au moins  <b>Voltage :</b> AC 380 / DC 550V au moins  <b>Puissance (Wc) :</b> 6300 W au moins  <b>Accessoires:</b></p> <p>livraison avec 10 panneaux solaires de 350 Watts au moins chacun  Câblerie VGV souple 4 mm<sup>2</sup> à 2 fils : 40 mètres au moins  Câblerie VGV souple à 3 fils 2/5 : 1 rouleau  <b>Disjoncteur différentiel DC de 65 W au moins :2 unités + coffret de 8 modules</b></p> <p style="color: blue;"><b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p>
Motopompe à essence	<p><b>Moteur de puissance</b> de 5 à 6 CV  Démarrage manuel par lanceur à retour automatique  <b>Débit minimal :</b> 50 000 litres par heure  <b>Hauteur d'aspiration :</b> au moins 10 mètres  Accessoires : Tuyau  Enroulable à plat de construction « monobloc »  Souple d'aspiration/refoulement  Gaine : tissage chaîne en trame en fils synthétiques.  Application : Refoulement eau, eaux chargées, eaux résiduelles</p> <p style="color: blue;"><b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p>
Kit aérateur solaire pisciculture	<p><b>Energie :</b> 12V au moins  <b>Puissance :</b> 60 Watt minimum  <b>Capacité :</b> 80l/mn au moins  Splitter : 6-10 sorties  16 diffuseurs/bulleur au moins  <b>Accessoires</b></p> <p>1 rouleau de tuyau PVC de 10m ;  Livraison avec 5 panneaux photovoltaïques 250 W au moins chacun  Câblerie VGV souple 4 mm<sup>2</sup> à 2 fils : 40 mètres  Câblerie VGV souple à 2 fils  Batterie en Lithium 12V et 200 Ah au moins  Disjoncteur différentiel DC de 65 A au moins : 2 unités + coffret de 8 modules</p> <p style="color: blue;"><b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p>
Kit de Couveuse hybride automatique traditionnelle (kit complet) type 1	<p><b>Capacité 2500 œufs avec installation traditionnelle à base de sciure de bois</b>  <b>Taux d'éclosion :</b> 90% au moins</p>

	<p>Carosserie: en aluminium Alvéoles de 88 œufs l'unité. Nombre total d'alvéoles : 29 au moins Système : traditionnel Livraison y compris l'installation du kit complet</p> <p><b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p>
Kit de Couveuse hybride automatique (Solaire + Électrique) types :	<p>Kit complet de la couveuse Energie : Solaire + Électrique ; de capacité 528 œufs au moins Alvéoles de 88 œufs l'unité. Nombre total d'alvéoles : 6 au moins</p> <p><b>Accessoires:</b></p> <p>Régulateur MPPT pour couveuse solaire : 80 A au moins Disjoncteur différentiel de 65 A : 2 unités + coffret de 8 modules Livraison avec 10 Panneaux photovoltaïques 350 W au moins chacun Câblerie VGV souple sénégalais 4 mm<sup>2</sup> à 2 fils Câblerie VGV souple sénégalais à 2 fils Batterie en Lithium 12V - 200 Ah au moins</p> <p><b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p>
Lampadaire	<p>Lampadaire solaire avec panneau solaire sans détecteur de mouvement pour éclairage ferme agricole À commande Batterie incorporée Puissance 300 W minimum 12 heures au moins d'éclairage avec commande</p> <p><b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p>
Kit de Pompe immergée solaire hybride	<p>Energie : Solaire Capacité : 6 m<sup>3</sup> /heure maximum Puissance : 3000 W au moins Profondeur : 125 mètres maximum</p> <p><b>Accessoires:</b></p> <p>Livraison avec 10 panneaux photovoltaïques 350 W au moins chacun Câblerie VGV souple 4 mm<sup>2</sup> à 2 fils : 40 mètres au moins Câblerie VGV souple 3 fils 2/5 : 1 rouleau Disjoncteur différentiel DC de 65 A au moins : 2 unités + coffret de 8 modules</p> <p><b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p>
Motopompes	<p>Type: Dp20 2 pouce 7HP Moteur Diesel Capacité maximale: 200-300 litres/minute Matériel: Acier inoxydable Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</p>
Congélateur solaire	<p><b>Capacité : 318 litres au plus</b> <b>Alimentation : 12 V ou 24 V CC</b> <b>Puissance du compresseur : 115 watts maximum</b> Système de refroidissement : compresseur à courant continu Caractéristiques intérieures : Paniers en fil réglables pour un rangement organisé Caractéristiques extérieures : Construction robuste, surface facile à nettoyer, poignée ergonomique Consommation électrique : 115 watts Battery lithium : Capacité : 200Ah (2 unités) Livraison avec 8 panneaux photovoltaïques 350 W au moins chacun Régulateur de charge MPPT de 60 A au plus</p> <p><b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p>
Kit de Bande d'arrosage ou Bandes d'irrigation	<p><b>Bande d'irrigation goutte à goutte</b> <b>Rouleau : 100 mètres de long</b> Flexible, perforé, anti UV Té 32 mm: 10 unités Vannes 32 mm: 10 unités</p>

	Bande d'irrigation goutte à goutte Rouleau : 100 mètres de long Flexible, perforé, anti UV diamètre : 16 mm Épaisseur de paroi (mm) : 0.2 (8 mil) Espacement (cm): 10/15/20/30 Paquet (bobine): 1500/2000 M
--	---

## Lot 4: Equipements et outillage

Types d'équipements	Spécifications techniques des équipements
Perceuse à percussion manuel rechargeable	Tension : 20V au moins 2 Batterie : Lithium-Ion de 20V 2Ah (au moins) Présence d'un clip ceinture (pour un transport facile) Système : anti-vibration 1 chargeur adapté à la capacité du moteur Eclairage : LED <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Vissuseuse manuel portatif	Moteur sans balais Tension : 20 V au moins Lampe de travail : LED intégrée Tête d'outils : comprend 2 embouts de tournevis, 3 pièces de réglage d'écrous, 2 batteries lithium 20V 2Ah (au moins) 1 chargeur adapté à la capacité du moteur livré avec un sac <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Perceuse manuel portatif (Perforateur)	Puissance absorbée 850W au moins Poids 2,9kg au moins Accessoires: Forêt de perçage de 1 à 14 <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Perceuse à colonne à fixation sur tablier	Tension du dynamo: 220-300V Puissance d'entrée : 750W au moins Poulie à 3 gorges au moins <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Malette à outils électriciens complet (multimètre, niveau, tournevis, testeurs ....)	Pack électricien 18 pièces 3 Pinces : mixte, coupante et bec long 1 Pince à dénuder 1 Couteau à dénuder 2 Tournevis 6 Tournevis isolants 1000V ; 1 Ciseau électricien 1 Multimètre ; 1 Mètre à ruban 3m ; 1 Testeur sans contact 100V ; 1 Sac à outils
Malette à outils Plombier complet (Clé à molettes, clés polygones, clés simples ....)	Pack plombier 11pcs 1 Clé à molette 10" 1 Coupe tube cuivre 1 Coupe tube PVC 1 Coupe tuyau 1 Couteau à dénuder 1 Mètre à ruban 3m 1 Niveau à bulle 1 Marteau arrache clou 2 Tournevis 1 Sac à outils

Echelle pliante multifonction	Echelle pliante multifonction 4X4 de 5m au moins Matière: aluminium Longueur pliée : 120 cm au moins Largeur : 45 cm au moins Nombres d'échelons : 16 (4 x 4 échelons) au moins Charge maximale : 150 kg Conforme aux normes EN 131 Avec échelons antidérapants Charnières avec verrouillage automatique
Piézomètre	A sonde de 50m pour le niveau d'eau Enrouleur très robuste en plastique antichoc en ABS. Châssis de l'enrouleur en acier avec frein incorporé dans la poignée. Ruban métrique en acier tressé recouvert de polyéthylène, avec les chiffres gradués en mètres et centimètres. Sonde de mesure Piézométrique en inox Indication du niveau par LED ultra-brillante et signal sonore Interrupteur électronique intégré. Noyau électronique imperméabilisé. In sensible aux variations de température. Faible consommation d'énergie. Alimentation par pile 9 volts alcaline, type 6RL61 ou similaire <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Enrouleur de Câble	Longueur du câble : 30 mètres Section du câble : 2,5 mm <sup>2</sup> à 3,5mm <sup>2</sup> Nombre de prises : 3 prises au moins. Matériau : Le boîtier en plastique Système de sécurité : Enrouleurs équipés d'un système de frein automatique <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Protection Individuelle : équipementiers (Masques)	Masque de protection pour soudeurs double-écran (visière blanche et autres couleur)  Bouchons antibruit pour soudeurs
Protection Individuelle : équipementiers (Gilets porte outils)	Gilet à outils en tissu polyester Muni de bretelles et ceinture réglables, adaptées à tous les types de corps Muni des bandes réfléchissantes Ayant des poches multifonctions Pour une utilisation multiple (les plombiers, les électriciens, équipementiers, etc ...) A l'effigie du projet: Enabel/Delta Mono
Protection Individuelle : Chaussures de sécurité pour électricien, équipementier et soudeur)	Chaussures de sécurité isolantes avec embout en acier Tension maximale : 6KV Tige en cuir refendu Semelle en PU double densité <b>La précision sur les tailles seront données pour la livraison.</b>
Protection Individuelle (lunette)	Lunettes transparentes pour électriciens, soudeurs et plombiers
Protection Individuelle pour électricien : Harnais de sécurité	Harnais de sécurité (pour travail en hauteur) avec les câbles de soutien (minimum 5 mètres); câble d'attache (3 mètres minimum)
Protection Individuelle électrique (Gants pour électricien)	Gants isolants en caoutchouc

Protection Individuelle pour équipementiers (Gants pour soudure)	Gants pour soudure en tissu Taille: XL au moins
Pistolet à peinture sans fil	Pistolet à peinture sans fil 20V au moins Batterie rechargeable Chargeur adapté à la capacité du moteur Tension : 20 V au moins Avec tasse de mesure de viscosité 1PCS Avec aiguille de nettoyage de buse 1PCS <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Pistolet à gaz butane pour plombier	Matière en laiton Diamètre extérieur du bec : 18,3 mm / 0,72 pouces au moins Longueur : env. 12cm / 4.72 pouces au moins Allumage : manuel Température maximale de la flamme : 1300 ° C
Cisaille de tôle	- Capacité : coupe d'épaisseur des tôles et fer plat de 3 mm au moins - Transmission mécanique assurée par bielles, elle est munie d'une tige filetée presse tête réglable <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Poste à souder (mixte) type 1	Poste à souder : MMA/MIG/ MAG/TIG - Tension d'alimentation : 100-160A/ 220- 230V au moins - Fusible (en Ampère) 16A au moins <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Poste à souder (mixte) type 2	Poste à souder simple - Tension d'alimentation : 100-160A/ 220- 230V au moins - Fusible (en Ampère) 16A au moins <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Ruche kenyane en maçonnerie	Longueur : 100 à 120 cm Largeur supérieure (bords) : 40 à 45 cm Largeur inférieure : 25 à 30 cm Hauteur : 25 à 30 cm Épaisseur des murs : 5 à 7 cm pour assurer une bonne isolation thermique Briques : en terre cuite (bonne isolation et durabilité) Enduit intérieur : en argile, pour éviter l'accrochage des abeilles sur les parois. Barrettes supérieures : en bois (environ 3 cm de large) pour guider la construction des rayons. Toit : en tôle ondulée ou laquée. Entrées de vol des abeilles : 3 à 5 trous de 1 à 2 cm de diamètre sur un des côtés longs. Aération : Petits trous (0,5 cm à 0,7 cm) sous le toit pour éviter la condensation et surchauffe. Nombre de barrettes : 20 à 30 barres transversales par ruche Thermorégulation : naturelle pour une bonne isolation contre la chaleur.

Combinaison de Protection pour apiculteur	<p><b>La Combinaison de Protection :</b> Combinaison : Blouse équipement de protection professionnel anti-abeille pour apiculture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Descriptif : Habit en toile de coton avec un chapeau et un voile. Il doit couvrir la totalité du corps et laisser seulement un quadrillage au niveau du visage. L'extrémité des manches de la chemise sont munies d'élastiques qui sert le tissu au poignet de l'apiculteur. Les bas du pantalon sont aussi munis d'élastiques qui sert le tissu à l'articulation entre le pied et la jambe. Le chapeau à voile est un chapeau fait de tissu lourd de même épaisseur que le tissu de la combinaison. Le chapeau est prolongé par un voile en filet de couleur noire par l'avant et de couleur blanche pour le reste. L'extrémité du voile est munie d'élastique qui sert le cou.</li> <li>Qualité du tissu : tissu lourd et épais</li> <li>Couleur du tissu : Couleur claire de préférence blanche</li> <li>Fermeture : Elastique au niveau des poignets et de la taille</li> </ul> <p>Aération : Tissu alvéolé sur les côtés ou modèle en 3 couches pour éviter la chaleur excessive.</p> <p>Voile de Protection : Fixe ou détachable selon le modèle.</p> <p>Matériau : Tulle noir ou nylon résistant, avec armature en métal/plastique pour éviter le contact avec le visage.</p> <p>Visibilité : Filet fin pour une vision nette.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accessoires Complémentaires</b></li> <li>. Ceinture ajustable : Pour bien fermer la combinaison à la taille.</li> <li>. Genouillères : Utile si l'apiculteur travaille souvent à genoux.</li> </ul>
Paire de Bottes pour apiculture	<p>Bottes de sécurité étanche en caoutchouc nitrile</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Couleurs : Toutes couleurs sauf la couleur rouge</li> <li>• Tige : Tige en nitrite et résistante à l'eau et aux saletés</li> </ul> <p>Antidérapant : Essentiel pour éviter les glissades dans un rucher.</p> <p><b>La précision sur les tailles seront données pour la livraison.</b></p>
Paire de Gants d'Apiculture	<p>Main molle, pouce droit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection de bras longue</li> <li>• Longueur totale : env. 50cm / 19,68 pouces au moins</li> </ul> <p>Matériau : Cuir souple ou caoutchouc épais pour résister aux piqûres.</p> <p>Flexibilité : souples pour manipuler les cadres avec précision.</p>
Enfumoir	<p>Structure et Matériaux</p> <p>En acier inoxydable, pour éviter la rouille et assurer une bonne dissipation de chaleur.</p> <p>Forme cylindrique avec une hauteur de 20 à 30 cm et un diamètre de 8 à 12 cm.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soufflet :</li> </ul> <p>En cuir pour assurer une bonne résistance et flexibilité.</p> <p>Fixé par des rivets pour une longue durée de vie.</p> <p>Couvercle : conique perforé, Aide à réguler la sortie de la fumée. Empêche les cendres de s'échapper. Grille intérieure (chambre de combustion), Protège la paroi de l'enfumoir contre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dimensions et Poids</li> </ul> <p>Hauteur totale : 20 à 30 cm.</p> <p>Diamètre du cylindre : 8 à 12 cm.</p> <p>Poids : 500 g à 1 kg selon les matériaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Combustibles Utilisables</li> </ul> <p>Copeaux de bois non traité.</p> <p>Herbes sèches (paille, foin).</p> <p>Carton non traité.</p> <p>Coques de maïs ou sciure de bois.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Types d'Enfumoirs</li> </ul> <p>Classique : En métal avec soufflet manuel.</p> <p>Avec protection thermique : Ajout d'une grille extérieure pour éviter les brûlures.</p> <p><b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p>
Extracteur manuel de miel à quatres pattes mis sur pieds	<p>Matière : En inox</p> <p>Fabrication locale</p> <p>Capacité: 30 litres au moins</p>

Ruchettes	En bois de 0,1 m3 au moins Forme trapèzoïdale
Pelles	Pelles de retournement : Lame en acier robuste d'une forme plate ou creuse Munie de manche Poids: 1 kg au moins
Inclinomètre	Matière plastique Plage de mesure: 360° Espace de graduation: 1 mm au moins Graduation: 1 degré au moins Rétro-éclairage LTD
Jeux de tournevis	Jeu de tournevis isolés 6 pièces.
Truelle à maçon	En Acier pour travaux de chantier
Jeu de clés plate et polygone pour soudure (12 clés)	Clé de 6 à clé de 32 mm
Étau serrage	En acier avec vis avec mors fixe et un mors mobile poids : 20 kg au moins force de serrage maximale : 2500 kg
Forge traditionnelle	Cadre de fourneau en tôle galvanisée de 20/10 dimensions : longueur 800 mm x largeur 500mm x hauteur 200 mm rempli de latérite rouge ayant un trou de conducteur d'air système d'alimentation d'air : souffleur à ventilateur de 220V et disjoncteur ingelec de 10 A sur 4 pieds en tuyau galvanisé de 40/49 épais hauteur maximale y compris celle du fourneau 1200 mm après patte de 150 mm enfouie dans le sol
Enclume pour forger/riveter/aplatir et former le métal	Enclume de forgeron Poids: 44.1lbs ou 20kg au moins Matière: Acier noir trempé
Meuleuse portatif	Meule à disque avec variateur de vitesse tension : 220-240V ~ 50 / 60Hz Batterie: rechargeable Puissance : 1100 Watts au moins Filetage De L'arbre : M 14 _ M10 Vitesse de rotation : 12000 tr/min au moins Adaptable à des diamètres de disque : 100_115_125 mm
Casque de sécurité pour électricien	Casque en matière Poly Etylène avec aération Matériau de la doublure : plastique Jugulaire incluse Taille de la tête ajustable par boucle
Gants de sécurité pour plombier	Gants de sécurité pour plombier Etanche Matière: tissu ou cuir
Chaussures de sécurité pour plombier	Chaussures de sécurité pour plombier noire avec Embout : Acier - Semelle intermédiaire : Acier - Doublure : Mesh - Semelle interne : préformée <b>La précision sur les tailles seront données pour la livraison.</b>
Casque de sécurité pour plombier	Casque en matière Poly Etylène avec aération Matériau de la doublure : plastique Jugulaire incluse Taille de la tête ajustable par boucle
Rouleau Grillage type 1 (parc escargot)	grillage en fer galvanisé Rouleau de 40 m Largeur: 1,2 m au moins Epaisseur du fil de fer : 0,4 mm au moins

	Dimension des mailles : maille très fine Hexagonales pour protection contre les rongeurs
Rouleau Grillage type 2 (clôture)	Grillage anti-évasion grillage en fer galvanisé Rouleau de 40 m Hauteur : 2 m au moins Dimention des mailles : 50 à 70 mm Epaisseur du fil de fer : 0,4 mm au moins
Tuyau galvanisé	Épaisseur : plus épais de 33 au moins
Caisse en métal.	Forme carrée munir de bras au niveau du couvercle pour faciliter le déplacement Dimension des côtés : 30 cm chacun Hauteur 20 cm L'intérieur doit être coupé (divisé) en trois dont une grande partie de 30cm sur 15 cm et de deux autres petites parties de 15 cm sur 15 cm Couvercle munir de trois fermetures avec cadenas et clés dont un (1) sur chaque coté Épaisseur de la tôle 30 /10

## **Lot 5: Equipements et petits matériels pour les unités de production**

Types d'équipements	Spécifications techniques des équipements
Balance électronique type 1	Balance électronique à cadran numérique à colonne de portée <b>capacité</b> 300 Kg au moins ; <b>à colonne amovible avec plateforme</b> : acier à poser sur sol. Possibilité de tarage. Poids total 100 Kg Maximum Précision plus ou moins 1 g. A batterie en lithium rechargeable avec câble.
Bâche de séchage type 1	<b>Qualité</b> : fil 100% polyester avec revêtement en PVC : Grammage : Au moins 500 g/m <sup>2</sup> Propriétés électriques : non conducteur de courant électrique Propriétés thermiques : résistance à la chaleur Propriétés chimiques : chimiquement inerte (non toxique) ; Propriétés physiques : imperméable à l'eau, non pourrissable, bordures bien scellées Densité de séchage : 15 à 20 kg/m <sup>2</sup> au moins Couleur : Noire ou bleue (pour des raisons de captation de la chaleur) Longueur : 10 mètres ± 0,5 Largeur : 4 mètres ± 0,5 <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Tonneau en plastique avec couvercle	Matière: plastique Avec couverture Epaisseur: dure Capacité: 200 litres au moins Sans fuite durable Adapté aux stockages de produits liquides.

Tonneau en plastique sans couvercle	Matière: plastique Sans couverture Epaisseur: dure Capacité: 200 litres au moins Sans fuite durable Adapté aux stockages de produits liquides
Boîte à pharmacie	Matériau résistant : en plastique dur pour protéger le contenu contre les chocs et l'humidité. Fermeture sécurisée : Avec un système de verrouillage (clé ou loquet) Poignée ergonomique : Pour faciliter son transport. <b>Contenu : Pince, ciseaux, bandes, coton, compresse, alcool, bétadinés, etc.</b>
Tanks (réservoir)	Capacité : 5000 litres Matière : plastique Poids : 90 kg au moins Avec couvercle : Capable de supporter l'ensoleillement au-delà de 50°C
Thermo soudeuse Sous vide	Pour sceller des sacs en plastique de 40 cm au moins Impulse Sealer PFS-200S LBoo6o Semi-automatique Source d'alimentation : électrique <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Balance électronique type 2	Balance électronique à cadran numérique plateforme en acier inox à poser sur table, Indication et enregistrement du poids. Possibilité de tarage Précision 0.1 g Capacité de mesure 0-20 kg (au plus)
Humidimètre à sonde	Humidimètre à électrode intégré (8 mm de diamètre au moins) Testeur D'humidité à Sonde, Humidimètre à Fibre Multifonctionnel pour Céréales, Son de Paille, Fourrage, Herbe, Farines de Grain de Bambou, Test de Fibre <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Capsuleuse	Manuelle Matière: inox Type de fixation: sur table Manche en inox Tête de réception de capsule en inox
Thermomètre	Type : Thermomètre doté d'un écran digital électronique ayant une étendue de mesure de -30°C à +150°C Plage de mesure : -10°C à +50°C Précision : ±0,5°C Résolution : 0,1°C <b>Affichage :</b> Écran LCD rétroéclairé <b>Fonctionnalités :</b> Alarme de température, mémoire des mesures <b>Alimentation :</b> Pile 1,5 V type AAA fournie
Grandes Bassines	Bassine en aluminium Demi sphère ; Résistante ; Bords roulés ouverts Contenance : 100 litres au moins
Moyennes Bassines	Bassine en aluminium Demi sphère ; Résistante ; Bords roulés ouverts Contenance : 70 litres au moins

Petites Bassines	Bassine en aluminium Demi sphère ; Résistante ; Bords roulés ouverts Contenance : 50 litres au moins
Poêles	Matière: en inox ; diamètre 60 à 80cm forme plate ou légèrement concave, arrondie à la base hauteur de 10 à 20cm Contenance : 15 kg
Réfractomètre numérique	Portable, précis et rapide Large Echelles d'application Facile à utiliser pour la mesure de la concentration en sucre dans les produits comme le miel, les jus de fruits vins et d'autres produits alimentaires Équipés d'une compensation automatique de température (ATC) Étalonnés à 20 ° celsius au moins Echelle de mesure: sacharose, brics-indice de réfractométrie (IR) densité relative (SG) Echelle: 0-95-1,33-1,53-1,000-1,050 IP 65 <b><i>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</i></b>
Une dateuse à laser	Imprimante manuelle à jet d'encre Fonction de réglage du temps d'impression par l'utilisateur Longueur d'écriture : 2 à 15 cm au moins Nombre de ligne d'écriture : en 3 à 4 lignes de texte Ecran tactile de 3 à 4 pouces Distance d'impression d'écriture : 2- 5 mm au moins Processeur : 4 core CPU, fréquence allant jusqu'à plus de 15GHZ Règle d'alignement d'impression Langue : Français <b><i>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</i></b>
Brouette	Matériel de transport pour outils et plantes de jardinage Capacité de charge : entre 100 et 150 kg Matériau du bac : acier métal galvanisé Dimensions L x l x H en mm : environ 1220 x 675 x 700 Roue en caoutchouc : environ 37cm Poignées recouvertes de caoutchouc ou d'un matériau similaire pour une prise en main confortable
Couvre fosse compostière	Dimensions et Adaptabilité : Adaptée à la taille de la fosse (2 m × 1,5 m). Épaisseur : 4 cm minimum. Modularité : En deux panneaux, pour faciliter l'ouverture et la manipulation. Tôle : perforée galvanisée. Trous d'aération : Ø 5 à 10 mm, répartis sur toute la surface Inclinaison légère : Permet l'écoulement de l'eau de pluie (5 à 10°). Joint d'étanchéité : Caoutchouc Fixation sécurisée : Charnières. Poignée ergonomique : Pour faciliter l'ouverture

PH mètre	<p>Instrument utilisé pour mesurer l'acidité ou l'alcalinité d'une solution, exprimée en pH          Modèle : pH-mètre portable étanche          Plage de pH : 0 à 14 pH          Résolution : 0,01 pH          Précision : ±0,02 pH          Température de fonctionnement : 0°C à 50°C          Compensation de température : Automatique (ATC)          Calibration : 2 points (pH 4 et pH 7)          Affichage : Écran LCD          Étanchéité : IP67          Alimentation : 2 piles AAA  <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p>
Blouse pour les femmes transformatrices agroalimentaires	<p>Blouse ouvert des deux côtés mais relié par des cordes en tissu sur les côtés pouvant être noué          tour taille 120 à 150 cm          longueur robe : 105 cm au moins          Impression sur la blouse : devant : le nom du groupement derrière le logos de Enabel, projet et des bailleurs</p>
Pulvérisateurs type 1	<p>Appareil manuel dorsal de type Bas          Volume (BV) à pression entretenue          Réservoir d'eau 16 litres au moins          pompage manuel          Pression d'eau de : 2 à 4 bars          Poids à vide: 2 kg au moins          Matériau: Polypropylène et polyéthylène          Diamètre intérieur du tube : 6mm minimum          Diamètre extérieur du tube : 10 mm minimum</p>
Kit pour eescargotière	<p>54 m² de filet : filet monofilament ayant des œillets boutonnières          Filet pour ombrer et protéger de l'ensoleillement trop intense          Maille 1,5 x 1,5 mm          100% PEHD</p>
Abreuvoir	<p>Capacité: 14 litres          Matière: en plastique</p>
Mangeoires	<p>Matière: En bois          Dimension: 1,20m sur 0,50 m au moins</p>
Marmite de cuisson	<p>Capacité: 30 kg          Matière : aluminium          Avec couvercle</p>
Marmite de cuisson	<p>Capacité: 25 kg          Matière : aluminium          Avec couvercle</p>
Sabots hygiènes	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Perforé et talon compensé ou plat</li> <li>· Bride arrière réglable et pivotante</li> <li>· Matériau synthétique</li> <li>· Motif uni</li> <li>· Semelle anti-dérapante et anti-statique, résistante aux huiles et carburants et aux graisses animales</li> </ul>
Pesons	<p>Outil permettant de mesure le poids de divers produits  <b>Modèle :</b> Balance électronique à crochet  <b>Capacité :</b> 40 Kg au moins  <b>Précision :</b> ±1%  <b>Crochet :</b> Rotatif, en acier trempé  <b>Affichage :</b> Cadran électronique  <b>Dimensions :</b> 11cm x 7cm x 2.3cm  <b>Fonctionnalités :</b> Verrouillage de la mesure, protection contre les surcharges  <b>Résistance à la corrosion :</b> Revêtement antirouille pour une utilisation en extérieur  <b>Forme :</b> Compacte et portable avec une poignée ergonomique          · <b>Décompte :</b> automatique</p>

Bâche de séchage type 2	<b>Qualité</b> : fil 100% polyester avec revêtement en PVC : Grammage : Au moins 250 g/m <sup>2</sup> <b>Longueur</b> : 05 m ± 0,5 <b>Largeur</b> : 06 m ± 0,5 <b>Poids</b> : 250 g/m <sup>2</sup> au moins <b>Couleur</b> : bleue, verte ou noire (pour des raisons de captation de la chaleur) <b>Perméabilité</b> : imperméable à l'eau <b>Résistance</b> aux déchirures et à l'usure <b>Usage</b> : polyvalent
Arrosoir	Récipient ovale muni d'une anse, dont on se sert pour arroser <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Volume</b> : 10 à 12 litres</li> <li>· Avec Pomme perforée</li> <li>· <b>Matière</b> : plastique</li> </ul>
Pulvérisateur type 2 (porté)	Pulvérisateur fertilisant liquide motorisé attelé à un tracteur de 35 chevaux Muni de dispositif d'attelage Puissance : 30 HP au moins Capacité du réservoir : 400 litres Capacité de production : 0,5 hectare/heure : Largeur de pulvérisation : 8 mètres Nombre de buses : 16 pièces
Tuyau asperseur	Technologie moderne qui assure une distribution homogène de l'eau sur toute la longueur du tuyau grâce aux petits trous réalisés sur toute la longueur du tuyau. Il fournit une pulvérisation en brume qui répond aux besoins en eau des cultures agricoles (de la phase d'ensemencement à la phase de croissance) <b>Résistance</b> : Résiste à une pression élevée jusqu'à 5 bars et aux rayons UV du soleil <b>Longueur</b> : 100 mètres au moins <b>Diamètre intérieur</b> : 32 – 50 mm au moins <b>Diamètre d'arrosage</b> : 8 m – 12 m au moins
Couseuse à sac manuel	Couseuse à sac manuel, à fil et à aiguille. Poids net: 3kg au plus Puissance : 45 W au moins Tension : 220 V Nombre de fil : 1 Vitesse de couture : 1800-2600 aiguilles par minute Vitesse de rotation : 18000-22000 Largeur de couture : 4 mm au moins
Filet vivier	Poche de filet, d'où les poissons seront logés pour le grossissement, Matière: Nylon de haute ténacité, Résistante aux rayons UV Maille :10mm filet de 210/86 Dimensions :5x5x3m (75m <sup>3</sup> ) au moins
Filet de protection	<b>Matière</b> : 100% Coton/PEHD/Nylon mono nets/Mono-filament <b>Maille</b> : Maille 13 mm au plus <b>Longueur de filet</b> : 90 YDS au moins <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>

## Lot 6: Equipement et matériels lourds des unités de production

Types d'équipements	Spécifications techniques des équipements
Tricycle	<p><b>Puissance :</b> 9.5 kW / 7500 tr/min au moins  <b>Nombre de place assise :</b> 2  <b>Poids net :</b> 360 Kg au moins à capotage  <b>Moteur à essence</b>  <b>Pneu secours :</b> 1 avec gente et 1 sans gente  <b>Casques :</b> 2  <b>Imperméables :</b> 2  <b>Toit non couvert</b>  <b>Trousseau de clef de dépannage,</b>  <b>Clique :</b> 1  <b>Plaque d'immatriculation</b>  <b>garantie :</b> 1 an  <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p>
Presse agrume	<p>Capacité : 500 kg/ heure au moins  Source d'alimentation : Electrique  Support : en inox avec antinoir  Tension 220 V à 230V  Type : centrifugeuse  La presse agrume sera capable de séparer les jus de la pulpe de divers agrumes  Garantie 1 an  Livrée avec accessoires de rechange  <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p>
Presse jus de canne à sucre	<p>Source d'alimentation : Electrique  Machine complètement en inox  Type : centrifugeuse  Tension : 220 V à 230V  Puissance : 0,75 kW au moins  Capacité : 350 kg/h au moins  Rendement en jus : 75% au moins  Vitesse de rotation : 25 tr/min au moins  Garantie 1an  Livraison avec accessoires de rechange  <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p>
Granuleuse pour provende	<p>Capacité : 120-150 Kg/h  Puissance : 4 Kw/5Hp  Phase : 220 V à 230V (monophasé)  Maille des tamis : 2 mm ; 4 mm ; 6 mm  <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p>
Moulin à céréale type 1	<p>Moulin en inox,  Machine à broyer,  Rendre en farine fine les céréales et autres ;  Capacité : 50 à 100kg/Heure ;  Moteur triphasé  <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p>
Moulin à céréale type 2	<p>Moulin polyvalent un coup "KO" avec moteur électrique (Dynamo) 15 HP au moins  Capacité de production de 300 à 1000 kg/ h  Puissance : 11 KW au moins  Livraison avec accessoires (pièce) de rechange  <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p>

Mélangeur (mixeur)	Capacité : 250 - 350 kg Temps de mélange < 20 minutes Taux d'uniformité du mélange entre 95% - 98% Le silo de mélange en matériau inoxydable Livraison avec accessoires (pièce) de rechange <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Extrudeuse type 1 : d'aliment flottant pour poisson	Capacité 300 kg/h au moins Main power 22KW au moins Cutting motor 0,6 KW Feeding motor 0,6 KW Diamètre de la vis: 80 mm au moins Livraison avec accessoire (pièce) de rechange <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Moulin/Broyeur de condiment	Broyeur de condiment humide : tomate Type mouture : fine voire en poudre Capacité : 200 Kg/h au moins Matériau : acier inoxydable Moteur électrique 5HP au moins Matière des dents : Inox Tamis : Maille très fine de 100 mesh au moins Livraison avec accessoire (pièce) de rechange <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Moulin (broyeur et mélangeur de végétaux) électrique pour matières sec et humide	Puissance : 2200W au moins Tension nominale : 220V - 230 V Vitesse nominale : 1400r/min Plus petit diamètre de broyage : 60 mesh Vitesse de broyage : >54kg/h/1201bs/h Diamètre du disque de broyage : 150mm/5.91 in Sens de rotation : Sens inverse des aiguilles d'une montre Livraison avec accessoire (pièce) de rechange <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Moulin pour broyer les épices sèches	Broyeur Électrique à poudre très fine pour Épices et graine Capacité 50 kg/h au moins Puissance moteur 2000 W au moins Entièrement en acier inoxydable Tension 220V - 230 V Fréquence 50 Hz Disjoncteur intégré et meulage en inox Taille de sortie peut être réglable en finition de la taille des grilles Manuel d'utilisation fourni Livraison avec accessoire (pièce) de rechange <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Rappeuse de coco	Capacité 40 kg à 80kg /heure - Type mouture : Fin - matériaux : Tôle inoxydable - Entraxe : au moins 120 mm avec 3 trous de fixation - Dents : 180mm au moins - Un moteur thermique de 5,5 CV au moins Livraison avec accessoire (pièce) de rechange <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Machine ensacheuse semi-automatique de condiments séchés	Ensacheuse de condiments séchés Matière: en inox Contenance de 10g à 1kg avec compresseur de 10A et 200kg au moins d'emballage personnalisés Tension : 220V - 230V Livraison avec accessoire (pièce) de rechange <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>

Extrudeuse : d'aliment flottant pour poisson (type 2)	Extrudeuse flottante d'alimentation de poissons Muni d'un système de broyage avant mélange Tension : 380V au moins, 50HZ à 3 Phase Puissance : 11KW au moins Taille finale des pastilles : 1 - 12mm réglable Capacité : 60-80 kg/h <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Extracteur de jus d'ananas	Capacité : 500 kg Matière : en acier inoxydable Puissance : 1,5 kW, Moteur triphasé 220V/380 V Tamis à maille 0,6mm, <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Rotavator	Machine rotavator attelable sur un tracteur Puissance : 30-35 HP : Nombre de lames : 34 au moins Largeur de travail : au moins 1500 mm ; Poids : 210 kg au moins <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Charrue à disque	Charrue attelable sur un tracteur Puissance : 25-40 HP au moins Nombre de disque : 4 pièces au moins Diamètre de disque : 510 mm au moins Largeur de travail : 600 mm au moins Profondeur de travail : 120-180 mm au moins Poids : 200 au moins <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>
Autoclave de laboratoire	Stérilisateur cornue d'autoclave de 150L au moins pour le substrat de culture de champignon Tension : 220V/50HZ Avec Réglage de la température Matière : en inox Volume de chambre de stérilisation : 35L-150L Moyenne de la chaleur : ≤1°C ✓ <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b> <b>Lien internet si disponible</b>
MOTO tout terrain	Type moteur : Monocylindre, 4 temps, simple arbre à cames en tête, 2 soupapes Cylindrée (cm <sup>3</sup> ) : 125 Démarrage : manivelle de démarrage et démarreur électrique CHASSIS Suspension avant : Fourche télescopique Frein avant : Simple disque DIMENSIONS Dim. hors-tout - L x l x h (mm) : 2035*720*1090 au moins Hauteur de selle (mm) : 805 au moins Garde au sol mini (mm) : 180 au moins POIDS/CAPACITES Poids à vide (kg) : 105,40 au moins Capacité réservoir carburant (L) : 7,60 au moins Nombre de places : 2 au moins <b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>

## Lot 7: Equipements et matériels légers des unités de production (fabrication local)

Types d'équipements	Spécifications techniques des équipements
Kit d'étuvage de paddy (type 1)	<p><b>Un bac de trempage en inox,</b>            - Capacité : 300 Kg de riz paddy au maximum            - Modèle : Statique            - Vidange de l'eau du bac : vanne papillon            - Goulot de vidange : muni de joint et couvercle</p> <p><b>Bac d'étuvage en inox perforé</b>            - Capacité : 80 Kg de riz paddy au moins par chargement            - Epaisseur de tôle du cylindre : 15/10            - Epaisseur de la tôle de la base : 20/10 plus épais            - Tôle en inox</p> <p><b>Foyer amélioré à base de coque palmiste pouvant étuver le riz</b> (Temps de cuisson : 30-45 minutes)            Type d'aération : Ventilation forcée,            Dont le combustible est maintenu par la ventilation forcée alimenté par un module solaire de deux (2) ventilos de 12 Volts et de 12 W chacun            Diamètre pot entré coque en fer : 18 à 20 cm au moins en acier noir            Système de ventilation à vitesse réglable avec rhéostat            Les ventilos doivent être monté de façon parallèle  <b>NB :</b> S'assurer que le feu et l'assise du bac de trempage soit suffisamment bien dimensionnée pour éviter toute altération du bac d'étuvage            Prévoir un trou d'alimentation du foyer en combustible permanent            S'assurer aussi de la capacité du foyer à supporter l'ensemble du poids du Kit            Fournir une notice d'utilisation            dispose à offrir la possibilité d'apporter des améliorations sur les équipements et matériels pour des commandes complémentaire</p>

Kit d'étuvage de paddy (type 2)	<p><b>Un bac de trempage en inox :</b>      Capacité : 350 à 400 kg      Modèle : Statique      Vidange : Vanne papillon      Goulotte de vidange : muni de joint et couvercle</p> <p><b>Un bac d'étuvage en inox :</b>      Capacité d'au moins 160 kg par chargement      Modèle à balançoire Vidange Vanne papillon      Epaisseur de tôle du cylindre : 15/10      - Epaisseur de la tôle de la base : 20/10 plus épais au moins      Tôle en inox</p> <p><b>Foyer amélioré à base de coque palmiste pouvant étuver le riz (Temps de cuisson : 30-45 minutes)</b></p> <p>Type d'aération : Ventilation forcée,      Dont le combustible est maintenu par la ventilation forcée alimenté par un module solaire de deux (2) ventilos de 12 Volts et de 12 W chacun</p> <p>Diamètre pot entré coque en fer : 18 à 20 cm au moins en acier noir      Système de ventilation à vitesse réglable avec rhéostat      Les ventilos doivent être montés de façon parallèle      NB : S'assurer que le feu et l'assise du bac de trempage soit suffisamment bien dimensionnée pour éviter toute altération du bac d'étuvage      Prévoir un trou d'alimentation du foyer en combustible permanent      S'assurer aussi de la capacité du foyer à supporter l'ensemble du poids du Kit      fournir une notice d'utilisation      disposer à offrir à ouvrir une garantie, un entretien des équipement et matériels sur une durée de 6 à compter de la date de livraison      dispose à offrir la possibilité d'apporter des améliorations sur les équipements et matériels pour des commandes complémentaire</p>
Kit de foyer à gente à gaz	<p>Double foyer à gente,      Type de brûleur : matière résistante à la capacité du feu obtenu lors de la cuisson      Livré avec une bouteille de gaz de 12 Kg au moins</p>
Presse (Presse de manioc à une vis pour le pressage avec bac de collecte en inox)	<p>Capacité min : 150-200 kg par heure au moins      • Réalisée entièrement en mécano-soudage      Fer UPN : 120 mm au moins ;      Matière en contact avec le produit : en inox : 15/10 mm au moins      Presse à manipulation manuelle à un vice en acier doux de dimension M35 à M50 au moins      Bac de collecte de produit en de tôle inoxydable rectangulaire      • Bac en tôle inoxydable pour recueillir l'amidon du manioc pressé      • Une manivelle actionne la vis qui assure la pression sur les sacs      • Manipulable par 1 personne      Support métallique de pression</p> <p><b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b>  <b>Être disposé à offrir la possibilité d'apporter des améliorations sur les équipements et matériels pour des commandes complémentaire</b></p>

Séchoir hybride à gaz type 1	<p>Séchoir ou déshydrateur alimentaire pour les fruits  8 plateaux au moins en inox de capacité 10 à 20 kg avec une grille perforée  Dimension des plateaux au moins : 0,8 cm x 0,6 cm x 5 cm  Source d'énergie : Gaz et électrique  Muni de thermostat  Indicateur de température : Acier inoxydable capable de résister à 150° C au moins  Ensemble mis sur 4 roulettes dont 2 roulettes à freins  Système de ventilation : bien répartis  Système d'isolation : Isolation intérieur, tôle en acier inoxydable 12/10 plus épais ; isolation extérieur galvanisée  L'ossature hermétiquement fermée  Intérieur hermétiquement/étanche fermée à 90% au moins,  <b><i>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</i></b>  <b><i>Être disposé à offrir la possibilité d'apporter des améliorations sur les équipements et matériels pour des commandes complémentaires</i></b></p>
Table à tamis manuel	<p>Table de forme rectangulaire en fer de 2 m sur 1 m et une hauteur avec la surface grillagée (grillage galvanisé)  Longueur : au moins 80 cm à 120 cm  Largeur : au moins 50 cm à 80 cm  Hauteur : au moins 70 cm à 90 cm (ajustable pour le confort de l'utilisateur)  Matériau : Tubes métalliques galvanisés (section de 25 mm à 40 mm) ou bois dur traité contre l'humidité.  Fixation : assemblée par boulons pour une meilleure solidité.  Tamis (Grillage Galvanisé)  Type de grillage : Maille carrée en fil d'acier galvanisé  Diamètre du fil : 1 à 2 mm  Taille des mailles : 8 à 10 mm pour un tamisage plus grossier (compost classique).  Fixation du grillage : fixé avec des vis + plaques de serrage  Inclinaison ajustable : Entre 10 et 20° pour faciliter le tamisage.  Système de vibration manuel : cadre mobile monté sur ressorts pour faciliter le tamisage.  Bac de récupération : Tôle en dessous pour collecter le compost fin.  Débit moyen : 50 à 100 kg/h selon la matière et la force de l'utilisateur.  Utilisation : Peut être actionné à la main en secouant le tamis ou en raclant avec une pelle.  Modèle fixe : Avec pieds en métal</p>
Séchoir hybride à gaz type 2	<p>Matière inoxydable, mobile, équipé de plateaux en inox, 15 étagères au moins  Capacité 25 à 50 kg avec une grille perforée à  Muni de thermostat  Indicateur de température : Acier inoxydable capable de résister à 150° C au moins  source énergie : gaz et électrique  Ensemble mis sur 4 roulettes dont 2 roulettes à freins  Système de ventilation : bien répartis  Système d'isolation : Isolation intérieur, tôle en acier inoxydable 12/10 plus épais ; isolation extérieur galvanisée  L'ossature hermétiquement fermée  Intérieur hermétiquement/étanche fermée à 90%,  <b><i>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</i></b>  <b><i>Être disposé à offrir la possibilité d'apporter des améliorations sur les équipements et matériels pour des commandes complémentaires</i></b></p>

Cuiseur pasteurisateur de jus	<p>Acier inoxydable de volume 300L au moins A gaz à 4 vons de feu au moins Avec un couvercle muni de thermomètre</p> <p><b>Être disposé à offrir à ouvrir une garantie, un entretien des équipement et matériels sur une durée de 6 à compter de la date de livraison</b></p> <p><b>Être disposé à offrir la possibilité d'apporter des améliorations sur les équipements et matériels pour des commandes complémentaire</b></p>
Tamiseur motorisé	<p>Châssis : Cadre robuste en acier pour supporter les vibrations et le poids du compost.</p> <p>Type de réceptacle : en tôle de 15/10 mm au moins</p> <p>Bac en tôle épaisse (15/10 mm, soit 1,5 mm) pour recevoir le compost brut avant tamisage.</p> <p>Tamis : Mailles très fines (ex. 2 à 4 mm au moins) en acier inoxydable ou galvanisé, pour séparer efficacement les fines particules des matières plus grossières.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moteur et Transmission</li> </ul> <p>Type de moteur : Essence, 6,5 HP (environ 4,8 kW) au moins , suffisant pour entraîner le tambour ou la grille vibrante.</p> <p>Système d'entraînement : Transmission par courroie reliant le moteur à l'axe du tamis rotatif ou vibrant.</p> <p>Démarrage : électrique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mécanisme de Tamisage</li> </ul> <p>Type de tamisage : Tamis rotatif : Cylindre tournant pour séparer les fines particules du compost.</p> <p>Tamis vibrant : Plaque vibrante favorisant le passage du compost fin à travers les mailles.</p> <p>Inclinaison réglable : Permet d'adapter le flux du compost selon l'humidité et la texture.</p> <p>Sortie des déchets grossiers : Une ouverture spécifique pour évacuer les résidus non tamisés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité et Rendement</li> </ul> <p>Débit : Environ 500 à 1500 kg/h au moins selon l'humidité et la finesse du tamis.</p> <p>Réglage de la granulométrie : Possibilité de changer les grilles pour adapter la finesse du tamisage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autres Aspects</li> </ul> <p>Consommation : Environ 1 à 1,5 L/h de carburant selon l'usage.</p> <p><b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p>
Pyrolyseur traditionnel	<p>Modèle : fût métallique perforé</p> <p>Capacité : 100 à 200 litres de biomasse par cycle</p> <p>Couvercle amovible avec quelques trous d'aération</p> <p>Trous latéraux pour l'entrée d'air contrôlée</p> <p>Orifices en bras pour la sortie des gaz et des liquides volatils</p> <p>Durée de carbonisation : 4 à 6 heures</p> <p>Type de biomasse utilisée coques de noix de palme ou tiges de maïs ou résidus de manioc</p> <p>Rendement moyen 20 à 30% du poids de la biomasse en biochar</p> <p><b>Être disposé à offrir la possibilité d'apporter des améliorations sur les équipements et matériels pour des commandes complémentaire</b></p>
Tamis de calibrage manuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre en acier</li> <li>- Filet de maille très réduite (0.5cm au plus)</li> <li>- Diamètre du tamis : 0, 15 m au moins</li> <li>- Matière : Acier inoxydable</li> <li>- Hauteur : 15 cm au moins.</li> </ul>
Kit amélioré de production huile rouge	<p><b>Cuve à huile de noix de palme ou jus de fruits en inox (pour unité de production)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité : 350 à 400 Kg</li> <li>Dimension</li> <li>Diamètre : au moins 600 mm,</li> <li>Hauteur : au moins 1000 mm</li> </ul>

	<p>Matériaux : tôle inox 316 au moins,</p> <p>Un robinet à biseau placé tout bas pour évacuation du liquide et une ouverture de 250 x 250 mm au moins à la face supérieure avec couvercle</p> <p>Capacité : 350 à 400 litres au moins</p> <p><b>Cuiseur de noix de palme ou jus</b></p> <p>Dimension ; longueur 1000 mm, largeur 500 mm, hauteur 1200 mm au moins</p> <p>matériaux : tôle inox 316 de 30 baguette inox</p> <p>couvercle : en tôle inox</p> <p>capacité en fruits par chargement : 300 à 350 kg</p> <p>temps de cuisson : 35 à 45 minutes</p> <p><b>Foyer amélioré à base de coque palmiste</b></p> <p>Matériaux : cadre en tôle noire de 20/10, base en tôle noire de 30/10 au moins</p> <p>Récepteur de cendre en tôle 15/10 au moins</p> <p>Dimension : 800 x 400 mm au moins,</p> <p>Hauteur : 400 mm au moins à double pot de brûleur de 200 mm de diamètre chacun</p> <p>Alimentation : solaire avec panneau de 30A au moins, batterie de 12V et contrôleur de charge de 24A au moins</p> <p>Double système de ventilation : aux rhéostats et (souffleurs de 12V /0,60A au moins)</p> <p><b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p> <p><b>Être disposé à offrir la possibilité d'apporter des améliorations sur les équipements et matériels pour des commandes complémentaire</b></p>
Sarcluses mécaniques à lame maraîchères	<p>Outil à roue simple polyvalent de travail superficiel du sol qui permet facilement de mécaniser différents travaux manuels tels que le binage, le sarclage, l'affinement du lit de semence ou encore le buttage léger des planches de culture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Manipulation</b> : outil poussé</li> <li>· <b>Poids</b> entre 6 et 7.5 kg</li> <li>· <b>Sarcloir</b> oscillant</li> <li>· <b>Roue à l'avant</b> : simple et en pneu gonflable</li> <li>· <b>Manche</b> à hauteur d'homme (réglable à sa taille)</li> <li>· <b>Outils de travail du sol</b> : Lame maraîchère à roue simple sarcler entre les rangs des cultures et dans les allées</li> </ul>
Sarcluses mécaniques à griffes	<p>Outil à roue simple polyvalent de travail superficiel du sol qui permet facilement de mécaniser différents travaux manuels tels que le binage, le sarclage, l'affinement du lit de semence ou encore le buttage léger des planches de culture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Manipulation</b> : outil poussé</li> <li>· <b>Poids</b> entre 6 et 7.5 kg</li> <li>· <b>Sarcloir</b> oscillant</li> <li>· <b>Roue à l'avant</b> : simple et en pneu gonflable</li> <li>· <b>Manche</b> à hauteur d'homme (réglable à sa taille)</li> <li>· <b>Outil de travail du sol</b> : griffes décompactage de sol</li> </ul>
Moulins à charbon	<p><b>Puissance moteur 6 KW au moins</b></p> <p>Types de moteur : diesel (électrique en optionnel)</p> <p>type de transmission : à courroie B</p> <p><b>Mobilité : structure stationnaire</b></p> <p>Tension : mécanisme simplifié de réglage de tension</p> <p>châssis : mécanosoudé à base de profilé</p> <p>gabarit : tôle d'épaisseur 40/10 au moins</p> <p><b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p> <p><b>Être disposé à offrir la possibilité d'apporter des améliorations sur les équipements et matériels pour des commandes complémentaire</b></p>

Foyer amélioré de fumage de poisson type 1	<p>Grilloir - fumoir : équipements en inox pour le fumage du poisson et composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Une chambre de combustion munie d'un bac de 5 k à 10 kg de charbon et d'une manivelle isolant pour tirer et fermer</li> <li>. Une chambre de grillage/fumage d'une capacité de 20 à 30 kg de poissons et pouvant contenir 05 claies métalliques pouvant garder chacune 4 à 6 kg de poisson. La chambre de grillage est munie d'une porte avec une poignée isolant pour faciliter son ouverture et sa fermeture</li> <li>. Chaque chambre est munie d'une cheminée d'évacuation de fumée Les deux chambres sont séparées par une fenêtre à lame actionnée au moyen d'une manivelle</li> <li>. Dispositif de filtrage à base de granite concassé sépare les deux chambres</li> <li>. Claie en matériaux en inox</li> <li>.équipement muni de quatre pieds très stables au sol et antidérapants pour une utilisation sécurisée</li> </ul> <p><b><i>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</i></b>  <b><i>Être disposé à offrir la possibilité d'apporter des améliorations sur les équipements et matériels pour des commandes complémentaire</i></b></p>
Râpeuse de manioc type 1	<p>Moteur à essence de 6,5 chevaux au moins</p> <p>Rouleau : Inox</p> <p>Consommation 2 litres par tonne de manioc tranché au moins ; Capacité horaire 150-200 kg/h au moins</p> <p>Trémie d'alimentation d'évacuation de la pulpe (goulotte) en feuille de tôle inox d'épaisseur 15/10 ;</p> <p>Entonnoir doublement plié aux sommets d'accueil et de récupération.</p> <p>Forme trapézoïdale régulière 4 côtés ;</p> <p>Dimensions trémies au moins : 400 mm sur 400 mm Hauteur ; 380 mm</p> <p>Chassis : dispositif en fer cornière plus épais de 40/40. Longueur chassie : 700 mm ; largeur chassie : 350 mm et hauteur du châssis 450 mm</p> <p><b><i>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</i></b>  <b><i>Être disposé à offrir la possibilité d'apporter des améliorations sur les équipements et matériels pour des commandes complémentaire</i></b></p>
Râpeuse de manioc type 2	<p>Moteur à essence de 6,5 chevaux au moins</p> <p>Rouleau : Inox</p> <p>Consommation 2 litres par tonne de manioc tranché au moins ; Capacité horaire 500 kg/h au moins</p> <p>Trémie d'alimentation d'évacuation de la pulpe (goulotte) en feuille de tôle inox d'épaisseur 15/10 ;</p> <p>Entonnoir doublement plié aux sommets d'accueil et de récupération.</p> <p>Forme trapézoïdale régulière 4 côtés ;</p> <p>Dimensions trémies au moins : 400 mm sur 400 mm hauteur : 380 mm au moins</p> <p>Châssis : dispositif en fer cornière plus épais de 40/10 au moins. Longueur châssis : 700 mm ; au moins largeur chassie : 350 mm au moins hauteur du châssis 450 mm au moins</p> <p><b><i>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</i></b>  <b><i>Être disposé à offrir la possibilité d'apporter des améliorations sur les équipements et matériels pour des commandes complémentaire</i></b></p>
Carbonisateur	Charge de biomasse : 85 à 90 kg de matière première au moins Rendement en biochar : Environ 25 à 35% du poids initial, soit 21 à 32 kg de biochar par cuisson

	<p>Durée d'une cuisson : 3 à 6 heures au moins,      Matériaux : Acier inoxydable (épaisseur 20/10 mm au moins)      Dimensions : Cylindre de 1,2 à 1,5 m de hauteur et 0,8 à 1 m de diamètre au moins.      Système de tirage : Ventilation naturelle      Utilisation : Biomasse fragmentée (copeaux, paille, coques).</p> <p><b>Fournir le prospectus délivré par le fabricant ou le distributeur agréé</b></p> <p><b>Être disposé à offrir la possibilité d'apporter des améliorations sur les équipements et matériels pour des commandes complémentaires</b></p>
Volière (avec le service de montage)	<p>Dimensions : 3mx2mx2,5m au moins      Alentours en filets polyamides à petite maille      Support en bois de teck et au niveau des quatre angles de côté      zone de livraison : les Communes de Grand Popo, Comè, Houéyogbé, Athiémedé, Lokossa et Djakotomey</p>

## Lot 8 : Divers intrants pour pisciculture et aviculture

Types d'Intrant	Spécifications techniques
Alevin	<p><b>Espèce :</b> Alevin tilapia mono sexe</p> <p><b>Poids :</b> 5 à 10 g</p> <p><b>Couleur :</b> Translucide à grisâtre, avec des motifs pigmentaires qui se développent avec l'âge</p> <p><b>Conditionnement :</b> Sacs en plastique de 200 alevins remplis d'eau et oxygénés</p> <p><b>Taux de survie garanti :</b> 95% au moins</p> <p><b>Donner la garantie que les alevins vont grossir convenablement pendant le cycle d'élevage (soit un gain de 2 à 3 g par jour)</b></p>
Aliment poisson (Sac de 50 kg)	<p><b>Forme :</b> Aliment extrudé flottant</p> <p><b>Protéines :</b> 35% à 40%</p> <p><b>Cendres brutes :</b> &lt;10%</p> <p><b>Granulométrie :</b> Adaptée à la bouche des alevins (ex. : 2 à 4 mm)</p> <p><b>Forme :</b> Micro granules, poudre, ou flocons</p> <p><b>Taux de digestibilité :</b> &gt;85%</p> <p><b>Ingrédients hautement digestibles :</b> Farine de poisson, levures, protéines hydrolysées</p> <p><b>Temps de flottaison :</b> 5 à 30 minutes (selon le type d'aliment)</p> <p><b>Résistance à la dissolution :</b> Pour éviter la pollution de l'eau</p>
Semences champignon	Semences de champignons 1 kg
Escargots géniteurs	Juvénile en âge de ponte
Noyaux de poulets reproducteurs de 3 mois d'âge	Couple reproducteur de 3 mois d'âge (4 poulets et 1 coq) NB: Couple composé de poulets locaux améliorés
Aliments poulette	Aliment poulette en sac de 50 kg

## 2 Formulaires

### 2.1 Fiche d'identification

#### 2.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39do-4646-b070-5cfed3760aed>

<b>I. DONNÉES PERSONNELLES</b>		
<b>NOM(S) DE FAMILLE</b> <sup>1</sup>		
<b>PRÉNOM(S)</b>		
<b>DATE DE NAISSANCE</b>		
JJ            MM    AAAA		
<b>LIEU DE NAISSANCE</b> (VILLE, VILLAGE)	<b>PAYS DE NAISSANCE</b>	
<b>TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ</b>		
CARTE D'IDENTITÉ      PASSEPORT      PERMIS DE CONDUIRE <sup>2</sup> AUTRE <sup>3</sup>		
<b>PAYS ÉMETTEUR</b>		
<b>NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ</b>		
<b>NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL</b> <sup>4</sup>		
<b>ADRESSE PRIVÉE</b> PERMANENTE		
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>
<b>RÉGION</b> <sup>5</sup>	<b>PAYS</b>	
<b>TÉLÉPHONE PRIVÉ</b>		
<b>COURRIEL PRIVÉ</b>		
<b>II. DONNÉES COMMERCIALES</b>		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?	<b>NOM DE L'ENTREPRISE</b> <b>(le cas échéant)</b>	
	<b>NUMÉRO DE TVA</b>	
<b>OUI</b> <b>NON</b>	<b>NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</b>	
	<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE</b>	<b>PAYS</b>
<b>DATE</b>	<b>SIGNATURE</b>	

<sup>1</sup> Comme indiqué sur le document officiel.

<sup>2</sup> Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

<sup>3</sup> A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

<sup>4</sup> Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

<sup>5</sup> Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

## **2.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique**

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici : Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcfe19b>

<b>NOM OFFICIEL<sup>6</sup></b>			
<b>NOM COMMERCIAL (si différent)</b>			
<b>ABRÉVIATION</b>			
<b>FORME JURIDIQUE</b>			
<b>TYPE</b>	<b>A BUT LUCRATIF</b>		
<b>D'ORGANISATION</b>	<b>SANS BUT LUCRATIF</b>	<b>ONG<sup>7</sup></b>	<b>OUI      NON</b>
<b>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL<sup>8</sup></b>			
<b>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE</b>			
(le cas échéant)			
<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>PAYS</b>	
<b>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>		<b>JJ</b>	<b>MM</b>
		<b>AAAA</b>	
<b>NUMÉRO DE TVA</b>			
<b>ADRESSE DU SIEGE SOCIAL</b>			
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>	
<b>PAYS</b>		<b>TÉLÉPHONE</b>	
<b>COURRIEL</b>			
<b>DATE</b>	<b>CACHET</b>		
<b>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ</b>			

<sup>6</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>7</sup> ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

<sup>8</sup> Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

### **2.1.3 Entité de droit public<sup>9</sup>**

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

<b>NOM OFFICIEL<sup>10</sup></b>			
<b>ABRÉVIATION</b>			
<b>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL<sup>11</sup></b>			
<b>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE</b>			
(le cas échéant)			
<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>PAYS</b>	
<b>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>JJ</b>	<b>MM</b>	<b>AAAA</b>
<b>NUMÉRO DE TVA</b>			
<b>ADRESSE OFFICIELLE</b>			
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>	
<b>PAYS</b>	<b>TÉLÉPHONE</b>		
<b>COURRIEL</b>			
<b>DATE</b>	<b>CACHET</b>		
<b>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ</b>			

### **2.1.4 Sous-traitants**

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

<sup>9</sup> Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE : entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquérir et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

<sup>10</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>11</sup> Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

## 2.2 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
  - 1° participation à une **organisation criminelle** ;
  - 2° **corruption** ;
  - 3° **fraude** ;
  - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
  - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme** ;
  - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains.
  - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**.
  - 8° la création de sociétés offshore
- L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.
2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
3. le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
4. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

- une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019.
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [\[lien\]](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombaient dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.  
Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail.  
La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.
7. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.

8. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :  
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :  
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europe%C3%A9ennes-ue>  
<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>  
[https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive\\_measures-2017-01-17-clean.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf)

Pour la Belgique :

[https://finances.belgium.be/fr/sur\\_le\\_spf/structure\\_et\\_services/administrations\\_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2)

9. <...> Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Le soumissionnaire déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si:

- a. Enabel a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le soumissionnaire ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante;
- b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

Date

Localisation

Signature

## **2.3 Tableau Marchés similaires exécutés**

(Tableau à remplir et joindre copies des contrats/factures ainsi que les attestations de bonne fin d'exécution)

Date	Montant en €	Destinataires	Description succincte de la fourniture

## **2.4 Dossier de sélection – capacité technique et économique**

- La copie du registre de commerce ou tout document d'existence légale ;
- Une liste présentant les prestations similaires exécutées ces cinq (05) dernières années à compter de la date limite de réception des offres, avec les montants, commanditaires et périodes d'exécution ;
- Pour chaque référence, (1) les attestations de bonne fin d'exécution ou PV de réception ainsi que (2) des copies de contrats ou bons de commande
- L'attestation de chiffres d'affaires des 3 dernières années certifiée par les services des impôts ou par un expert-comptable agréé selon la législation du pays du soumissionnaire.

## **2.5 Documents à remettre – liste exhaustive**

Les formulaires :

- Le formulaire d'identification signé, selon le modèle joint ;
- Une déclaration sur l'honneur-motifs d'exclusion, selon le modèle joint ;
- Une déclaration d'intégrité.
- Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Attestation d'immatriculation fiscale unique

Vis-à-vis des motifs d'exclusion :

- Une attestation de paiement des cotisations sociales valable à l'avant dernier trimestre à la date de réception des offres (sauf si le pouvoir adjudicateur a la possibilité de les d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre de l'UE qui est accessible gratuitement. Le soumissionnaire indique alors les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante) ;
- Une attestation de paiement des impôts valable à l'avant dernier trimestre à la date de réception des offres (sauf si le pouvoir adjudicateur a la possibilité de les d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre de l'UE qui est accessible gratuitement). Le soumissionnaire indique alors les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante) ;
- Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois à la date de réception des offres (sauf si le pouvoir adjudicateur a la possibilité de les d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre de l'UE qui est accessible gratuitement). Le soumissionnaire indique alors les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante) ;

Un casier judiciaire du représentant du soumissionnaire, datant de moins de trois (03) mois à la date de réception des offres (sauf si le pouvoir adjudicateur a la possibilité de les d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre de l'UE qui est accessible gratuitement). Le soumissionnaire indique alors les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents).

## **2.6 Annexes :**

### **Clause GDPR (en cas de prestataire de service qui va traiter des données personnelles)**

CONVENTION relative aux traitements de données à caractère personnel (RGPD)

**ENTRE :**

**Le pouvoir adjudicateur : Enabel, Agence belge de développement**, société anonyme de droit public à finalité sociale, dont le siège social est établi à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles).

Représentée par : [.....],

Ci-après dénommée « le pouvoir adjudicateur » ou « PA » ou « Responsable du traitement ».

**ET :**

**L'adjudicataire :** [.....], dont le siège social est établi à  
[.....] et immatriculée à la BCE sous le n° [.....],

Représenté(e) par : [.....],

conformément à l'article [.....] des statuts de la société,

Ci-après dénommé(e) « l'adjudicataire » ou « sous-traitant ».

Le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire sont dénommés individuellement une « Partie » et ensemble les « Parties ».

#### **Préambule**

Par décision du [.....], l'adjudicataire s'est vu attribuer un marché conformément au cahier spécial des charges n° [.....].

Les besoins faisant l'objet de ce marché impliquent le traitement de données à caractère personnel au sens de la loi belge relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du règlement européen 2016/679 (ci-après RGPD).

L'objet de cet avenant est de conformer les documents de marché aux exigences de l'article 28 du RGPD.

Il n'est pas autrement dérogé aux conditions du marché, notamment quant au délai et à la valeur du marché attribué.

#### **Article 1 : Définitions**

- 1.1. Les termes tels que « traiter » / « traitement », « données à caractère personnel », « responsable du traitement », « sous-traitant » et « violation de données à caractère personnel » doivent être interprétés à la lumière de la Législation en matière de protection des données. Par « Législation en matière de protection des données » on entend toute réglementation de l'Union européenne et/ou de ses États membres, y compris, sans être limité aux actes, directives et règlements pour la protection des données à caractère personnel, en particulier le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre

circulation de ces données (ci-après RGPD) et la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

## **Article 2 : Objet de la Convention**

- 2.1. Durant l'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur confie à l'adjudicataire le traitement de données à caractère personnel. L'adjudicataire s'engage à traiter les données à caractère personnel au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur.
- 2.2. L'adjudicataire exécute le marché conformément aux dispositions de la présente Convention.
- 2.3. Les deux Parties s'engagent explicitement à respecter les dispositions des lois applicables en matière de protection des données et à ne rien faire ou omettre qui puisse amener l'autre Partie à enfreindre les lois pertinentes et applicables en matière de protection des données.
- 2.4. Les éléments compris dans le traitement sont inclus et précisés plus amplement dans l'Annexe 1 de cette Convention. Les éléments suivants sont particulièrement inclus dans ladite Annexe :
  - a) Les activités de traitements de données à caractère personnel ;
  - b) Les catégories de données à caractère personnel traitées ;
  - c) Les catégories d'intéressés auxquelles se rapportent les données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur ;
  - d) Les finalités du traitement.
- 2.5. Seules les données à caractère personnel mentionnées dans l'Annexe 1 de la présente Convention peuvent et doivent être traitées par l'adjudicataire. En outre, les données à caractère personnel ne seront traitées qu'à la lumière des finalités déterminées par les Parties dans l'Annexe 1 de la présente Convention.
- 2.6. Les deux Parties s'engagent à adopter des mesures appropriées pour s'assurer que les données à caractère personnel ne sont pas utilisées abusivement ou acquises par un tiers non autorisé.
- 2.7. En cas de conflit entre les dispositions de la présente Convention et celles du Cahier spécial des charges, les dispositions de la présente Convention prévaudront.

## **Article 3 : Instructions du pouvoir adjudicateur**

- 3.1. L'adjudicataire s'engage à traiter les données à caractère personnel uniquement sur les instructions documentées du pouvoir adjudicateur et conformément aux activités de traitement convenues telles que définies à l'Annexe 1 de la présente Convention. L'adjudicataire ne traitera pas les données à caractère personnel faisant l'objet de la présente Convention d'une manière incompatible avec les instructions et les dispositions de la présente Convention.
- 3.2. L'adjudicataire s'engage à traiter les données à caractère personnel conformément aux instructions documentées du Responsable de traitement, en ce compris pour ce qui concerne les transferts de données à caractère personnel vers des pays tiers ou vers des organisations internationales, à moins qu'il ne soit tenu en vertu du droit de l'Union européenne ou de l'État membre auquel il est soumis. Dans le cas ci-mentionné, le Sous-traitant informe le Responsable de traitement de cette obligation légale avant le traitement sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

- 3.3. Le pouvoir adjudicateur peut unilatéralement apporter des modifications limitées aux instructions. Le pouvoir adjudicateur s'engage à consulter l'adjudicataire avant d'apporter des modifications importantes aux instructions. Les modifications affectant la teneur de cette Convention doivent faire l'objet d'un accord par les Parties.
- 3.4. L'adjudicataire s'engage à notifier immédiatement le pouvoir adjudicateur s'il considère que les instructions reçues (en tout ou en partie) constituent une violation de la Règlementation ou d'autres dispositions du droit de l'Union européenne ou du droit des États membres relatives à la protection des données.

#### **Article 4 : Assistance au pouvoir adjudicateur**

- 4.1. **Conformité à la législation.** L'adjudicataire assiste le pouvoir adjudicateur dans le respect des obligations qui lui incombent en vertu du Règlement, en tenant compte de la nature du traitement et des informations dont dispose l'adjudicataire.
- 4.2. **Violation des Données à caractère personnel.** Dans le cas d'une violation des Données à caractère personnel relative à l'un des traitements qui fait l'objet de la présente convention, l'adjudicataire doit notifier le pouvoir adjudicateur dans les meilleurs délais après avoir pris connaissance de la violation.

Cette notification devra à tout le moins comporter les informations suivantes :

- (a) La nature de la violation de données à caractère personnel ;
- (b) Les catégories de données à caractère personnel ;
- (c) Les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées ;
- (d) Les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernées ;
- (e) Les conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- (f) Les mesures prises ou envisagées par l'adjudicataire pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

L'adjudicataire est tenu de remédier aussi vite que possible aux conséquences négatives découlant d'une violation de données ou de réduire au minimum les autres conséquences potentielles. L'adjudicataire mettra en œuvre sans délai tous les remèdes demandés par le pouvoir adjudicateur ou par les autorités compétentes pour remédier à toute violation de données ou toute autre non-conformité et / ou atténuer les risques associés à ces évènements. L'adjudicataire devra coopérer à tout moment avec le pouvoir adjudicateur et observer ses instructions afin de lui permettre d'effectuer une enquête appropriée sur la violation de données, de formuler une réponse correcte et de prendre ensuite les mesures adéquates.

- 4.3. **Évaluation de l'impact du traitement des données.** Le cas échéant et lorsque le pouvoir adjudicateur en fait la demande, l'adjudicataire assiste le pouvoir adjudicateur dans la réalisation de l'étude d'impact sur la protection des données conformément à l'article 35 du Règlement.

#### **Article 5 : Obligations de l'adjudicataire**

- 5.1. L'adjudicataire traitera toutes les demandes raisonnables du pouvoir adjudicateur concernant le traitement des données à caractère personnel liées à la présente Convention, immédiatement ou dans un délai raisonnable (en fonction des obligations légales définies dans le Règlement) et de manière appropriée.

- 5.2. L'adjudicataire garantit qu'il n'existe aucune obligation découlant de toute législation applicable qui rend impossible le respect des obligations de la présente Convention.
- 5.3. L'adjudicataire conserve une documentation complète, dans le respect de la loi ou du règlement applicable au traitement des données à caractère personnel effectué pour le PA. L'adjudicataire doit notamment tenir un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du pouvoir adjudicateur conformément à l'article 30 du GDPR.
- 5.4. L'adjudicataire s'engage à ne pas traiter les données à caractère personnel à d'autres fins que l'exécution du marché et le respect des responsabilités de la présente Convention conformément aux instructions documentées du pouvoir adjudicateur ; si l'adjudicataire, pour quelque raison que ce soit, ne peut se conformer à cette exigence, il en informera le pouvoir adjudicateur sans délai.
- 5.5. L'adjudicataire informera sans délai le pouvoir adjudicateur s'il estime qu'une instruction du pouvoir adjudicateur viole la législation applicable en matière de protection des données.
- 5.6. L'adjudicataire veillera à ce que les données à caractère personnel ne soient divulguées qu'aux personnes qui en ont besoin pour exécuter le marché conformément au principe de proportionnalité et au principe du "besoin de savoir" (c'est-à-dire que les données ne sont fournies qu'aux personnes qui ont besoin des données à caractère personnel pour exécuter le marché tel que déterminé dans le cahier spécial des charges correspondant et la présente Convention).
- 5.7. L'adjudicataire s'engage à ne pas divulguer les données à caractère personnel à d'autres personnes que le personnel du pouvoir adjudicateur qui ont besoin des données à caractère personnel pour se conformer aux obligations de la présente Convention, et s'assure que le personnel identifié a accepté les obligations légales et contractuelles de confidentialité adéquates.
- 5.8. Si l'adjudicataire enfreint le présent marché et le RGPD en déterminant les finalités et les moyens du traitement, il devra être considéré comme responsable du traitement dans le cadre de ce traitement.

## **Article 6 : Obligations du pouvoir adjudicateur**

- 6.1. Le pouvoir adjudicateur apportera toute l'assistance nécessaire et coopérera de bonne foi avec l'adjudicataire afin de s'assurer que tout traitement des données à caractère personnel est conforme aux exigences du Règlement et notamment aux principes relatifs au traitement des données à caractère personnel.
- 6.2. Le pouvoir adjudicateur conviendra avec l'adjudicataire sur les canaux de communication appropriés afin de s'assurer que les instructions, directions et autres communications concernant les données à caractère personnel qui sont traitées par l'adjudicataire pour le compte du pouvoir adjudicateur sont bien reçues entre les Parties. Le pouvoir adjudicateur notifie à l'adjudicataire l'identité du point de contact unique du pouvoir adjudicateur que l'adjudicataire est tenu de contacter en application de la présente Convention. Les instructions non écrites (p. ex. instructions orales par téléphone ou en personne) doivent toujours être confirmées par écrit.

Le point de contact du pouvoir adjudicateur est : [dpo@enabel.be](mailto:dpo@enabel.be)

- 6.3. Le pouvoir adjudicateur garantit qu'il n'émettra aucune instruction, direction ou demande à l'adjudicataire qui ne respecte pas les dispositions du Règlement.

- 6.4. Le pouvoir adjudicateur fournit l'assistance nécessaire à l'adjudicataire et/ou à son ou ses sous-traitant(s) subséquent(s) pour se conformer à une demande, ordonnance, enquête ou assignation adressée à l'adjudicataire ou à son ou ses sous-traitant(s) subséquent(s) par une autorité gouvernementale ou judiciaire nationale compétente.
- 6.5. Le pouvoir adjudicateur garantit qu'il ne donnera aucune instruction, direction ou demande à l'adjudicataire qui obligerait l'adjudicataire et/ou son (ses) sous-traitant(s) subséquent(s) à violer toute obligation imposée par la législation nationale obligatoire applicable à laquelle l'adjudicataire et/ou son (ses) sous-traitant(s) subséquent(s) sont soumis.
- 6.6. Le pouvoir adjudicateur garantit qu'il coopérera de bonne foi avec L'adjudicataire afin d'atténuer les effets négatifs d'un incident de sécurité affectant les données à caractère personnel traitées par l'adjudicataire et/ou son ou ses sous-traitant(s) subséquent(s) pour le compte du pouvoir adjudicateur.

## **Article 7 : Utilisation de Sous-traitants subséquents**

- 7.1. Conformément au cahier spécial des charges, l'adjudicataire peut faire appel à la capacité d'un tiers pour répondre au présent marché, ce qui constitue une sous-traitance ultérieure au sens de l'article 28 du RGPD<sup>12</sup>.
- 7.2. L'adjudicataire peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, « le sous-traitant subséquent ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le pouvoir adjudicateur de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance subséquente ne peut être effectuée que si le pouvoir adjudicateur n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.
- 7.3. L'adjudicataire n'utilisera que des sous-traitants subséquents offrant des garanties suffisantes pour mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de telle sorte que le traitement des données réponde aux exigences du présent marché, du droit belge et du RGPD et qu'il assure la protection des droits de la personne concernée.
- 7.4. Lorsque l'adjudicataire engage un autre sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques au nom du pouvoir adjudicateur, des obligations en tout point identiques à celles prévues par la présente Convention devront s'imposer sur ce sous-traitant subséquent, ce dernier doit en particulier présenter les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la Réglementation.

Les accords passés avec le sous-traitant subséquent sont établis par écrit. Sur demande, l'adjudicataire devra fournir au PA une copie de ce (ces) contrats.

- 7.5. Si le sous-traitant subséquent ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, l'adjudicataire demeure pleinement responsable devant le pouvoir adjudicateur de l'exécution par le sous-traitant subséquent de ses obligations.
- 7.6. L'adjudicataire doit transmettre les objectifs déterminés et les instructions émises par le pouvoir adjudicateur d'une manière précise et rapide au(x) sous-traitant(s) subséquent(s) lorsque et où ces objectifs et instructions se rapportent à la partie du traitement dans laquelle le(s) Sous-traitant(s) subséquent(s) est (sont) impliqué(s).

## **Article 8 : Droits des personnes concernées**

- 8.1. Dans la mesure du possible, en tenant compte de la nature du traitement et au moyen de mesures techniques et organisationnelles appropriées, l'adjudicataire s'engage à aider le pouvoir adjudicateur à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées conformément au Chapitre III du Règlement.
- 8.2. En ce qui concerne toute demande des personnes concernées en lien avec leurs droits concernant le traitement des données à caractère personnel les concernant par l'adjudicataire et/ou son (ses) sous-traitant(s) subséquent(s), les conditions suivantes s'appliquent :
  - L'adjudicataire informera sans délai le pouvoir adjudicateur de toute demande formulée par une Personne concernée relative aux données à caractère personnel que l'adjudicataire et/ou son (ses) sous-traitant(s) subséquent(s) traite(nt) pour le compte du pouvoir adjudicateur ;
  - L'adjudicataire se conformera promptement et exigera de son (ses) sous-traitant(s) subséquent(s) qu'il(s) se conforme(nt) promptement à toute demande du pouvoir adjudicateur afin que ce dernier se conforme à une demande faite par la Personne concernée qui souhaite exercer un de ses droits ;
  - L'adjudicataire veillera à ce que lui-même et son ou ses sous-traitant(s) subséquent(s) disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour bloquer l'accès aux données à caractère personnel et pour détruire physiquement les données sans possibilité de récupération si et quand une telle demande est faite par le pouvoir adjudicateur. Sans préjudice de ce qui précède, l'adjudicataire conserve la possibilité d'examiner si la demande du pouvoir adjudicateur ne constitue pas une violation du Règlement.
- 8.3. L'adjudicataire doit, sur simple demande du pouvoir adjudicateur, fournir toute l'assistance nécessaire et fournir toutes les informations nécessaires pour que le pouvoir adjudicateur puisse défendre ses intérêts dans toute procédure - judiciaire, arbitrale ou autre - engagée contre le pouvoir adjudicateur ou son personnel pour toute violation des droits fondamentaux à la vie privée et à la protection des données à caractère personnel des personnes concernées.

## **Article 9 : Mesures de sécurité**

- 9.1. Pendant toute la durée de la présente Convention, l'adjudicataire doit avoir mis en place et maintenir des mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du Règlement et garantisse la protection des droits des personnes concernées.
- 9.2. L'adjudicataire s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer un niveau de sécurité approprié au risque, conformément à l'article 32 du Règlement.
- 9.3. Pour évaluer le niveau de sécurité approprié, il a été tenu compte en particulier des risques présentés par le traitement, notamment la destruction accidentelle ou illicite, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès non autorisé aux Données à caractère personnel transmises, stockées ou traitées d'une autre manière.
- 9.4. Les parties reconnaissent que les exigences en matière de sécurité évoluent continuellement et qu'une sécurité efficace exige une évaluation fréquente et une amélioration régulière des mesures de sécurité désuètes. L'adjudicataire devra donc continuellement évaluer et renforcer, compléter ou améliorer les mesures mises en œuvre en vue du respect continu de ses obligations.

- 9.5. L'adjudicataire fournit au pouvoir adjudicateur une description complète et claire, de manière transparente et compréhensible, de la manière dont il traite les données à caractère personnel de celui-ci (Annexe 3).
- 9.6. Dans le cas où l'adjudicataire viendrait à modifier les mesures de sécurité appliquées, l'adjudicataire s'engage à le notifier immédiatement au pouvoir adjudicateur ;
- 9.7. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier le marché, lorsque l'adjudicataire ne peut plus prévoir des mesures techniques et organisationnelles appropriées au risque de traitement ;

## **Article 10 : Audit**

- 10.1. L'adjudicataire reconnaît que le pouvoir adjudicateur est sous la surveillance d'une Autorité de surveillance ou de plusieurs Autorités de surveillance. L'adjudicataire reconnaît que le pouvoir adjudicateur et toute Autorité de surveillance concernée auront le droit d'effectuer un audit à tout moment, et en tout cas pendant les heures normales de bureau de l'adjudicataire, pendant la durée de la présente Convention afin d'évaluer si l'adjudicataire est conforme au Règlement et aux dispositions de la présente Convention. L'adjudicataire apporte la coopération nécessaire.
- 10.2. Ce droit d'audit ne peut être utilisé plus d'une fois par année civile, sauf si le pouvoir adjudicateur et/ou l'Autorité de surveillance a des motifs raisonnables de supposer que l'adjudicataire agit en conflit avec la présente Convention et/ou les dispositions du Règlement. La restriction du droit de contrôle ne s'applique pas à l'Autorité de surveillance.
- 10.3. Sur demande écrite du pouvoir adjudicateur, l'adjudicataire fournira au pouvoir adjudicateur ou à l'Autorité de surveillance concernée l'accès aux parties pertinentes de l'administration de l'adjudicataire et à tous les lieux et informations d'intérêt de l'adjudicataire (ainsi que, si applicable, ceux de ses agents, filiales et sous-traitants subséquents) pour déterminer si l'adjudicataire est conforme au Règlement et aux dispositions de la présente Convention. Sur demande de l'adjudicataire, les parties concernées conviennent d'un accord de confidentialité.
- 10.4. Le pouvoir adjudicateur doit prendre toutes les mesures appropriées pour minimiser toute obstruction causée par l'audit sur le fonctionnement quotidien de l'adjudicataire ou des services exécutés par l'adjudicataire.
- 10.5. S'il y a accord entre l'adjudicataire et le pouvoir adjudicateur sur un manquement important dans le respect du Règlement et/ou de la Convention, tel qu'il ressort de l'audit, l'adjudicataire remédie à ce manquement dans les plus brefs délais. Les Parties peuvent convenir de mettre en place un plan, y compris un calendrier de mise en œuvre de ce plan, afin de combler les lacunes révélées par la vérification.
- 10.6. Le pouvoir adjudicateur prendra en charge les frais de tout audit effectué au sens du présent article. Sans préjudice de ce qui précède, l'adjudicataire supportera les frais de ses employés. Toutefois, lorsque l'audit a révélé que l'adjudicataire n'est manifestement pas en conformité avec le règlement et/ou les dispositions de la présente Convention, l'adjudicataire prend à sa charge les frais de cet audit. Les frais de remise en conformité avec le Règlement et/ou les dispositions de la présente Convention sont à la charge de l'adjudicataire.

## **Article 11 : Transfert à des tiers**

- 11.1. La transmission de données à caractère personnel à des tiers de quelque manière que ce soit est en principe interdite, sauf si la loi l'exige ou si l'adjudicataire a obtenu l'autorisation explicite du pouvoir adjudicateur pour ce faire.

- 11.2. Dans le cas où une obligation légale s'applique au transfert de données à caractère personnel, qui fait l'objet de la présente Convention, à des Tiers, l'adjudicataire devra en informer le pouvoir adjudicateur avant le transfert.

### **Article 12 : Transfert en dehors de l'EEE**

- 12.1. L'adjudicataire traitera les données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur uniquement dans un lieu situé dans l'EEE.
- 12.2. L'adjudicataire ne devra pas traiter ou transférer les données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur, ni les traiter lui-même ou par le biais de tiers, en dehors de l'Union européenne, sauf autorisation préalable expresse et explicite du pouvoir adjudicateur.

L'adjudicataire devra veiller à ce qu'aucun accès aux données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur par un tiers n'aboutisse de quelque manière que ce soit à la transmission de ces données à l'extérieur de l'Union Européenne.

### **Article 13 : Comportement à l'égard des autorités gouvernementales et judiciaires nationales**

- 13.1. L'adjudicataire informera immédiatement le pouvoir adjudicateur de toute demande, injonction, enquête ou assignation d'une autorité gouvernementale ou judiciaire nationale compétente adressée à l'adjudicataire ou à son sous-traitant subséquent qui implique la communication de données à caractère personnel traitées par l'adjudicataire ou un sous-traitant subséquent pour et au nom du pouvoir adjudicateur ou toute donnée et/ou information relative à ce traitement.

### **Article 14 : Droits de propriété intellectuelle**

- 14.1. Tous les droits de propriété intellectuelle concernant les données à caractère personnel et les bases de données qui contiennent ces données à caractère personnel sont réservés au pouvoir adjudicateur, sauf convention contraire entre les Parties.

### **Article 15 : Confidentialité**

- 15.1. L'adjudicataire s'engage à garantir la confidentialité des données à caractère personnel ainsi que leur traitement.
- 15.2. L'adjudicataire s'assure que les employés ou les sous-traitants subséquents autorisés à traiter les données à caractère personnel se sont engagés à opérer les traitements de manière confidentielle et sont par ailleurs tenus par une obligation contractuelle de confidentialité.

### **Article 16 : Responsabilité**

- 16.1. Sans préjudice du marché, l'adjudicataire n'est responsable des dommages causés par le traitement que s'il ne s'est pas conformé aux obligations du Règlement s'adressant spécifiquement aux sous-traitants ou s'il a agi en dehors ou contrairement aux instructions légales du pouvoir adjudicateur.
- 16.2. L'adjudicataire est redevable du paiement des amendes administratives qui découlent d'une infraction à la Réglementation.
- 16.3. L'adjudicataire sera exempt de sa responsabilité uniquement s'il peut prouver qu'il n'est pas responsable de l'évènement à l'origine d'une violation de la Réglementation.
- 16.4. S'il apparaît que le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire sont responsables des dommages causés par le traitement des Données à caractère personnel, les deux Parties seront

responsables et paieront des dommages, conformément à leur part de responsabilité individuelle pour les dommages causés par le traitement.

### **Article 17 : Fin du contrat**

- 17.1. La présente Convention s'applique tant que l'adjudicataire traite des données à caractère personnel au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur dans le cadre du présent marché. Si le marché prend fin, la présente Convention prendra également fin.
- 17.2. En cas de violation sérieuse de la présente Convention ou des dispositions applicables du Règlement, le pouvoir adjudicateur peut ordonner à l'adjudicataire de mettre fin au traitement des données à caractère personnel avec effet immédiat.
- 17.3. En cas de résiliation de la Convention, ou si les données à caractère personnel ne sont plus pertinentes pour la fourniture des services, L'adjudicataire supprimera, sur décision du pouvoir adjudicateur, toutes les données à caractère personnel ou les retournera au pouvoir adjudicateur et supprimera les données à caractère personnel et autres copies. L'adjudicataire en apportera la preuve par écrit, à moins que la législation applicable n'exige le stockage des données à caractère personnel. Les données à caractère personnel seront retournées gratuitement au pouvoir adjudicateur, à moins qu'il n'en soit convenu autrement.

### **Article 18 : Médiation et compétence**

- 18.1. L'adjudicataire convient que si la personne concernée invoque contre elle des demandes de dommages-intérêts en vertu de la présente Convention, l'adjudicataire acceptera la décision de la personne concernée :
  - De renvoyer le différend à la médiation chez une personne indépendante
  - De renvoyer le litige devant les tribunaux du lieu d'établissement du pouvoir adjudicateur
- 18.2. Les Parties conviennent que le choix fait par la personne concernée ne portera pas atteinte aux droits substantiels ou procéduraux de la personne concernée de demander réparation conformément à d'autres dispositions du droit national ou international applicable.
- 19.1. Tout différend entre les Parties au sujet des modalités de la présente entente doit être porté devant les tribunaux compétents, tel que déterminé dans l'entente principale.

Ainsi, convenu le [.....] et établi en deux exemplaires dont chaque Partie reconnaît avoir reçu un exemplaire signé.

### **Signatures**

POUR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

POUR L'ADJUDICATAIRE

**Nom et prénom**  
**Fonction**

**Nom et prénom**  
**Fonction**